

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 28 Octobre 1968.

SOMMAIRE

1. — Renvol pour avis (p. 3615).
2. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3616).
Art. 31 à 38. — Réservés jusqu'au vote sur les états B, C et D, les dépenses militaires et les budgets annexes.

Education nationale.

MM. Charbonnel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (éducation nationale); Faure, ministre de l'éducation nationale; Weinmann, rapporteur spécial de la commission des finances (constructions scolaires); Capelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

MM. Privat, le ministre de l'éducation nationale, Olivier Giscard d'Estaing, Dupuy, Chazalon, Gilbert Faure, Cousté, Garcin, Mas-soubre, Brugnon, Odru, Westphal, Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale; Gulchard, La Combe.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Aménagement de l'ordre du jour (p. 3637).
4. — Ordre du jour (p. 3637).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères demande à donner son avis sur les projets de loi :

1^o Autorisant l'approbation de la convention du 7 septembre 1967 entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives (n° 366) ;

2^o Autorisant l'approbation de l'arrangement international sur les céréales de 1967 comprenant la convention relative au commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées le 27 novembre 1967 (n° 392).

Il n'y a pas d'opposition ?..

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Cette discussion est organisée sur un temps global de 135 heures, ainsi réparties :

Gouvernement, 33 heures 40 minutes ;

Commissions, 22 heures 55 minutes.

Sous réserve des transferts de temps intervenus, de l'organisation commune de plusieurs fascicules ou du regroupement de certains rapports, les commissions disposeront de 15 minutes pour la présentation des rapports et de 10 minutes pour celle des avis.

Le temps restant, soit 78 heures 25, a été réparti, par budget, entre les groupes compte tenu des péréquations qu'ils ont communiquées en temps utile à la présidence.

Les temps de parole attribués pour chaque budget ont été affichés.

[Articles 31 à 38.]

M. le président. Les articles 31 à 38 sont réservés jusqu'au vote sur les états B, C et D, les dépenses militaires et les budgets annexes.

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

EDUCATION NATIONALE**ETAT B**

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 698.367.463 francs ;

« Titre IV : + 297.240.490 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 1.919.500.000 francs ;

« Crédits de paiement, 595 millions de francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 2.143.500.000 francs ;

« Crédits de paiement, 516.400.000 francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 3 heures 5 minutes ;

Commissions, 55 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 3 heures 30 minutes ;

Républicains indépendants, 30 minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 1 heure 10 minutes ;

Communiste, 55 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 50 minutes ;

Isolés, 10 minutes.

La parole est à **M. Charbonnel**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, mesdames, messieurs, « Ce

n'est pas le gendarme qui est le grand ressort de cette loi, elle est toute faite de contrainte morale. »

Ce jugement, de Jules Ferry bien sûr, aurait pu être placé en exergue dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et pourrait, je crois, plus généralement définir l'esprit de la politique que mène le Gouvernement en matière d'éducation nationale.

C'est précisément dans ce cadre qu'en dépit des réserves qu'il appelle pour certains choix contestables ou certaines carences qui se manifestent ou s'aggravent, le budget de l'éducation nationale pour 1969 apparaît comme un budget d'efficacité. Il met la poursuite de l'effort exceptionnel des budgets antérieurs au service d'une politique dont je soulignerai seulement deux des objectifs permanents : la démocratisation de l'enseignement et la rénovation pédagogique.

Si ce budget est efficace — et il le fallait pour répondre à l'engagement que vous aviez pris, monsieur le ministre, d'assurer à tout prix cette rentrée — c'est d'abord parce qu'il poursuit l'effort si méritoire des budgets précédents.

Il s'agit d'accueillir dans des conditions convenables tous les élèves et tous les étudiants, chaque jour plus nombreux, non seulement à cause de l'essor démographique du pays mais aussi de par notre volonté de démocratisation.

Je citerai seulement quelques chiffres globaux qui permettront d'apprécier les dimensions du problème, même si l'érosion monétaire doit évidemment leur apporter certains correctifs.

En valeur absolue, le volume du budget de l'éducation nationale est en effet cette année de 24.700.000.000 de francs contre 20.500.000.000 de francs l'an dernier et seulement 6.500.000.000 de francs en 1959.

En valeur relative, la progression de ce budget par rapport à 1968 est de 20,5 p. 100 contre 18,30 p. 100 seulement pour le budget de l'Etat. La part du budget de l'éducation nationale dans le budget général est ainsi cette année de 16,74 p. 100 contre 16,50 p. 100 en 1968 et 10,9 p. 100 en 1959. Il représentait en 1959 29,5 p. 100 du budget des armées. Il en représente 83 p. 100 en 1968 et atteindra 94,18 p. 100 en 1969.

Un tel effort répond naturellement à un besoin accru. Le total des effectifs scolaires et universitaires sera en 1969 de 10.379.000, soit une progression de 2,6 p. 100 par rapport à 1968 et d'un tiers entre 1959 et 1969.

Pour les personnels le chiffre sera de 674.343, soit un accroissement de 13,46 p. 100 de 1968 à 1969 et d'un peu plus de 45 p. 100 de 1959 à 1969.

Je voudrais souligner enfin — car ce sont sans doute les chiffres qui permettent le mieux d'apprécier l'effort original d'un budget — qu'en dépit de l'importance traditionnelle pour l'éducation nationale des crédits qui doivent être mis au compte des mesures acquises, les mesures nouvelles demeurent en 1969 considérables, puisqu'elles avoisinent le milliard de francs, ce qui représente un accroissement de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Mais cet effort global se double aussi du souci d'améliorer la qualité de l'action exercée. Bien qu'il ne soit pas le budget des révisions déclinantes, le budget de 1969 va permettre de donner un contenu concret à la rénovation de notre enseignement, grâce à un certain nombre d'actions nouvelles qui permettront, dès maintenant, d'amorcer des actions ultérieures qui devront évidemment être plus massives.

Je ne reviendrai pas longuement sur tout ce qui concerne l'enseignement supérieur, dont un débat récent nous a permis d'examiner ensemble les principaux aspects. Je sais bien que l'effort quantitatif sans précédent poursuivi depuis plusieurs années et même que les mesures de salut public prises pour la prochaine rentrée ne suffisent pas à régler tous les problèmes et qu'en divers secteurs, notamment dans les sciences, des poches d'insécurité demeurent. J'ai cependant le devoir — je dis bien : le devoir — d'insister sur le caractère positif de la politique gouvernementale en ce domaine, tant par le nombre de créations d'emplois — plus de 9.000 cette année dont 7.700 au titre des mesures nouvelles — que par l'intervention de dispositions qualitatives prometteuses.

Je n'en veux pour preuve que les mesures qui doivent permettre la mise en place de la réforme, notamment par le recrutement de cadres administratifs et de professeurs associés, et assurer la modernisation des méthodes d'enseignement.

Le renforcement des moyens des instituts universitaires de technologie, cette expérience pilote d'insertion de l'Université dans le monde économique, va dans la même direction. Cette Université que nous voulons libérer de toutes les scolastiques, cette Université que nous voulons ouverte sur la vie et en particulier sur la vie professionnelle, sans qu'elle renonce pour autant

à sa mission fondamentale, si j'ose dire, de secréter la culture — fût-elle classique — cette Université nouvelle ne sortira assurément pas toute armée de ce budget ; mais je crois qu'elle lui devra beaucoup.

Pour les autres ordres d'enseignement, il suffira d'appeler brièvement votre attention, mes chers collègues, sur l'ensemble des actions orientées, d'une part vers la démocratisation de l'enseignement, d'autre part vers la modernisation de nos méthodes pédagogiques.

En ce qui concerne la démocratisation de l'enseignement, le prolongement de la scolarité, le refus de la sélection à l'entrée de l'Université procèdent de la même politique qui a inspiré l'effort spectaculaire qui nous est proposé en faveur des boursiers.

Un peu plus de 94 millions de francs sont en effet consacrés cette année aux bourses contre 19 millions de francs l'an dernier, soit cinq fois plus. Cela va très exactement dans le sens de cette politique d'aide matérielle aux familles et aux étudiants, dans les milieux notamment ruraux, où le découragement est le plus fréquent, surtout dans les années qui précèdent le baccalauréat et souvent par suite d'un manque d'information.

C'est vous-même, monsieur le ministre, qui avez insisté sur ce point lorsque vous réclamiez ici que l'on adopte à ce sujet ce que vous avez appelé « la politique de la maison de verre », afin que le public soit exactement informé de ce qui se passe en fait dans les inspections académiques et dans les rectorats et que les critères d'attribution des bourses deviennent enfin clairs pour tous et, d'abord, vous le comprendrez, pour les élus.

Car vous savez, monsieur le ministre, que l'hermétisme risque d'être rapidement confondu, en un tel domaine, avec l'arbitraire.

M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale. Nos pensées se rencontrent, monsieur Charbonnel.

M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial. J'en suis heureux, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas la première fois.

M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial. Pour ce qui est de la modernisation pédagogique, ce budget fait également apparaître le souci de traduire dans les faits, grâce aux crédits nécessaires, de nouvelles méthodes propres à transformer l'esprit de nos enseignements secondaire et primaire.

Pour que les grands mots de « pédagogie active » ou « d'aménagement de la vie scolaire » prennent tout leur sens, il était indispensable de s'attaquer effectivement aux vices de notre enseignement : l'importance excessive donnée à la mémoire et, par conséquent, à l'examen, l'absence de vrai dialogue entre les enseignants et les enseignés, cette pédagogie isolée du monde, que vous critiquez fort justement à cette tribune au mois de juillet dernier.

Précisément, le développement des laboratoires de langues vivantes, la création des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques, l'aménagement des études dans les écoles normales afin que les maîtres, comme vous le disiez, « soient en respiration commune avec l'enseignement supérieur », le mi-temps pédagogique, le développement de la télévision scolaire sont autant de mesures propres à préparer cette révolution qui s'impose.

Les quelques mesures catégorielles prévues par ce projet en faveur de certains personnels de l'éducation nationale doivent évidemment aller dans le même sens.

Mais, naturellement, quelque satisfaction qu'il apporte, notamment par la cohérence de la politique qu'il met en œuvre, ce projet de budget comporte aussi des faiblesses, dans quelques cas, inquiétantes.

D'une manière très générale, le problème de l'orientation, principe essentiel auquel nous tenons et élément capital dans le système que vous mettez en place, est très loin d'être résolu. Quelques mesures conservatoires sont prévues par ce budget. Elles ne peuvent qu'accroître notre impatience de voir le Gouvernement définir les principes de son action dans ce secteur clé de toutes les réformes.

Plus précisément, la partie de la loi de finances qui nous préoccupe ce soir est marquée par certains choix qui nous paraissent contestables et elle ne s'attaque pas à certains défauts de structure qui persistent ou qui s'accroissent au ministère de l'éducation nationale.

A côté des problèmes qu'évoquera notre collègue M. Weinman, je voudrais rappeler quelques points qui ont paru importants à votre commission des finances.

Pour ce qui est de l'organisation générale du ministère, il est à déplorer que la lourdeur et la complexité de l'administration centrale demeure, sans pour autant compenser la sous-administration de bien des inspections académiques et de bien des rectorats.

La déconcentration, une réévaluation des tâches et peut-être des structures, une simplification des statuts si nombreux des enseignants et, il faut le dire aussi, la renonciation par certains enseignants à ce corporatisme dépassé qui voulait que les universités ne soient administrées que par les universitaires, voilà quelques mesures qui pourraient contribuer à cette réforme, assurément essentielle, puisqu'elle est la condition de toutes les autres.

Jules Ferry, à qui il faut toujours revenir, opposant l'ancienne université à celle qu'il forgeait, a dit un jour : « L'Université n'était, depuis trente ans, qu'une administration ; elle est, à partir de ce jour, un corps vivant, organisé, libre ».

Puissent, monsieur le ministre, les services qui ont l'honneur d'administrer ce que le même homme d'Etat appelait « le département des âmes », devenir pleinement — et aussi vite que possible — un corps à la fois vivant, organisé et libre, libre à tous les sens du mot, évidemment.

Il convient aussi de rappeler que si les créations d'emploi semblent suffisantes pour l'enseignement primaire où se posent surtout des problèmes de répartition, il n'en est pas de même pour l'enseignement technique et surtout pour l'enseignement secondaire pour lequel un effort supplémentaire devrait encore être accompli, à la fois pour alléger les classes et pour assurer dans de meilleures conditions la prolongation de la scolarité.

Pour l'enfance inadaptée, l'effort accompli cette année est sensiblement inférieur à celui de 1968, alors qu'un retard préoccupant a déjà été pris dans ce domaine par rapport aux prévisions du Plan. La bonne qualité des résultats obtenus dans les autres secteurs souligne d'autant plus la nécessité urgente d'un redressement dans celui-là.

En ce qui concerne les transports scolaires, il est évident que cette charge est lourde et s'alourdit tous les ans davantage en raison de l'accroissement du nombre des élèves transportés. Comme vous le proposiez en juillet, monsieur le ministre, il est urgent que l'administration envisage des solutions plus rationnelles, par exemple en ralentissant certaines fermetures d'écoles ou en développant les internats.

Les œuvres universitaires elles aussi, nous posent un problème, car ce sont des organismes légers et décentralisés qui manient des sommes considérables — plus de trois cents millions — sans que les règles de tutelle financière auxquelles ils sont soumis ne soient, il faut bien le dire, sérieusement appliquées. D'ailleurs, en cette matière, deux faits nouveaux sont également préoccupants. D'abord, le principe de l'égalité entre la participation de l'Etat et celle de l'étudiant au prix du repas dans les restaurants universitaires vient d'être rompu au détriment de l'étudiant. Ensuite, de graves problèmes risquent de se poser si l'on ne tire pas toutes les conséquences financières du changement de doctrine qui pourrait amener à préférer pour les étudiants le logement en H. L. M. plutôt qu'en cité universitaire. Encore le choix définitif devra-t-il être opéré assez rapidement, si l'on ne veut pas que cette mutation, sans doute nécessaire, se traduise par l'arrêt d'efforts qu'il faudra à l'évidence, au contraire, poursuivre au cours des années à venir.

M. le ministre de l'éducation nationale. Certainement.

M. Jean Charbonnel, rapporteur. Enfin, j'insiste sur un autre point noir de ce budget, qui me paraît singulièrement grave : nous constatons avec regret que la progression du montant des crédits du C. N. R. S. se ralentit cette année sensiblement, puisque ceux-ci ne s'élèvent qu'à 43 millions de francs pour 1969, alors qu'ils étaient de 72.500.000 francs en 1968.

Ce piétinement pourrait compromettre gravement l'activité du C. N. R. S. s'il se reproduisait dans le prochain budget. Il risque, dès cette année, d'accuser le déséquilibre déjà existant entre chercheurs et techniciens. L'armée, toute pacifique, de nos chercheurs et de nos techniciens ne doit pas devenir — et c'est sans doute votre sentiment — une armée, disons sud-américaine.

Ces quelques remarques très diverses et trop rapides n'empêchent pas, au total, de constater les grandes qualités de ce budget. Parmi celles-ci, je choisirai, pour conclure, celle de l'honnêteté, dans la mesure où ce budget commence à mettre en œuvre les promesses qu'au nom du Gouvernement, vous nous avez faites, monsieur le ministre, il y a quelques mois ou quelques semaines.

Il est vrai qu'il y a urgence : « L'heure était unique et telle qu'il ne s'en trouvera peut-être pas une semblable dans notre histoire. Il fallait à cette heure un homme d'autorité qui fût un libéral, un homme de discipline qui fût un novateur ». Bien entendu, ces propos n'ont pas été tenus en 1968, mais il y a un peu plus de soixante-dix ans, et c'était par Ferdinand Buisson qui définissait ainsi l'œuvre de Jules Ferry. Mais vous comprenez qu'ils ne nous paraissent pas aujourd'hui inactuels.

Certes, devant l'immensité des tâches et le poids du fardeau, des choix ont dû être faits. Certains nous ont paru mériter la critique : mais ce défaut partiel ne doit pas nous dissimuler l'ensemble, qui est largement positif, d'autant que si la nécessité en devient pressante, nous savons que vous n'hésitez pas à solliciter en cours d'année des moyens supplémentaires. Vous pouvez être sûr, monsieur le ministre, que pour cela vous aurez toujours le Parlement à vos côtés.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, et sous réserve de ces quelques observations, d'adopter les crédits des titres III et IV du budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les constructions scolaires. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Weinman, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale pour 1969 ne présente pas les caractéristiques d'un budget d'investissement.

M. Charbonnel qui vient de vous donner de très nombreux chiffres a démontré que l'effort avait principalement porté sur l'augmentation du nombre des postes d'enseignants, qui était d'ailleurs nécessaire, compte tenu des réformes envisagées.

Pourtant, les titres V et VI du budget de l'éducation nationale pour 1969, qui concernent les crédits d'équipement, seront du même ordre de grandeur que l'ensemble des dépenses civiles en capital de l'Etat en 1956. Je sais que cette comparaison ne donnera pas satisfaction à tout le monde, mais tout à l'heure, pour les amateurs de statistiques, je donnerai des chiffres plus précis tenant compte, aussi bien du volume que des francs constants.

En effet, les autorisations de programme se chiffrent pour l'année à venir à 4.063 millions de francs, et les crédits de paiement à 4.200 millions. La progression des autorisations de programme entre 1968 et 1969 s'améliore encore, puisque elle sera de 283 millions contre 174 millions entre 1967 et 1968.

La progression des crédits de paiement, en revanche, se ralentit légèrement puisqu'elle n'atteint de 1968 à 1969 que 400 millions, contre 441 millions de 1967 à 1968.

Pour la seconde année consécutive, cependant, le montant des crédits de paiement reste supérieur à celui des autorisations de programme, et je pense que c'est l'essentiel.

En pourcentage, l'augmentation des autorisations de programme est de 7,48 p. 100 contre 4,6 p. 100 pour l'ensemble des autorisations de programme inscrites au budget total.

Pour les crédits de paiement, elle est de 10,52 p. 100 contre 8,9 p. 100.

Cet effort permet de voir d'ores et déjà que les objectifs du Plan seront réalisés, comme nous le montrons après avoir rappelé les réalisations livrées à la présente rentrée et indiquée à quelles constructions sont destinés les crédits nouveaux inscrits au budget de 1969.

La non-concordance de l'année civile et de l'année scolaire et universitaire permet, en matière d'équipement, de connaître, lors de l'examen du budget d'une année, l'utilisation qui a été faite des crédits votés l'année précédente. Cela est d'autant plus vrai que, compte tenu de l'accélération des procédures et de l'amélioration des méthodes de construction, les délais normaux — à l'exception des opérations importantes faisant l'objet de tranches, notamment dans l'enseignement supérieur — sont inférieurs à douze mois et permettent effectivement de livrer pour la rentrée les constructions financées sur le budget de l'année correspondante.

Dans les enseignements supérieurs, pour la rentrée de 1968, près de 700.000 mètres carrés auront été livrés au total, dont 272.000 pour les facultés et les collèges universitaires, 328.000 pour les I. U. T., 90.000 pour les locaux de recherche, auxquels il convient d'ajouter près de 12.000 chambres universitaires, plus de 6.000 places de restaurant et 5.600 places de bibliothèque.

L'augmentation du nombre des étudiants à la rentrée de 1968, résultant de l'amélioration du pourcentage des reçus au baccalauréat, a en outre exigé la mise en place d'un plan d'urgence dans un certain nombre d'académies de province, où des extensions et des aménagements ont été prévus, et dans l'académie de Paris, où M. le ministre de l'éducation nationale a décidé la création de cinq établissements d'enseignement supérieur à partir de constructions complètement nouvelles. Ces établissements sont situés autour de Paris, à Vincennes, Clignancourt, Clichy, Anthony et Asnières.

Les constructions de la région parisienne doivent non seulement permettre d'absorber l'afflux d'étudiants supplémentaires, mais aussi rendre possible le « desserrement » de la Sorbonne, de la faculté des lettres de la rue Censier, de la faculté de droit de la rue d'Assas, faciliter la mise en place des nouvelles structures prévues par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, et mettre au point des expériences pédagogiques qui, je le pense, seront très intéressantes.

En outre, à la porte Dauphine, un centre universitaire expérimental groupera une unité universitaire tertiaire permettant d'accueillir 4.500 élèves, dont 2.500 étudiants de l'école nationale des langues orientales, un centre d'administration des entreprises et des locaux destinés à la fondation pour la gestion.

Dans l'enseignement du second degré, les surfaces livrées à la rentrée de 1968 auront dépassé 3 millions de mètres carrés. C'est l'équivalent de 30.000 appartements de 4 ou 5 pièces construits en un an et qui auraient permis de loger 130.000 personnes environ, soit la population d'une ville comme Limoges. Je pense que cette comparaison vous permettra de mesurer l'ampleur de l'effort accompli.

Ce chiffre correspond à plus de 340.000 places — alors que la progression des effectifs scolarisés n'aura augmenté, à la dernière rentrée, que de 150.000 élèves — et à plus de 134.000 places de réfectoire et 36.000 lits d'internat.

Dans le premier degré, 6.800 classes ont été mises en service entre le 15 septembre 1967 et le 15 septembre 1968, auxquelles il convient d'ajouter 1.500 classes démontables, ce qui porte le nombre total à 8.300.

Pour l'exercice en cours, la part des crédits affectés aux constructions industrialisées — votre rapporteur a déjà eu, dans le passé, l'occasion de souligner le raccourcissement des délais de construction qu'elles permettaient — s'est élevée à plus de la moitié des crédits utilisés au titre des travaux neufs contre 6,5 p. 100 seulement, quatre ans plus tôt.

Le fait de recourir de plus en plus à ces procédés pour la construction des établissements du second degré a permis d'obtenir progressivement une économie substantielle sur le coût des travaux. En conséquence, un arrêté du 3 janvier 1968 a abaissé de 15 p. 100 la dépense théorique et réduit d'autant la part forfaitaire laissée à la charge des collectivités locales qui ont cédé la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat.

Compte tenu des réductions obtenues sur les prix, ces amateurs de statistiques ne pourront plus prétendre que l'augmentation des prix a diminué le volume des constructions puisque les prix n'ont pas augmenté de 15 p. 100 dans le bâtiment.

Comme on l'a indiqué, les dotations de 1969 enregistreront une progression sensiblement supérieure à la moyenne du budget de l'Etat, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Cette progression devrait donc permettre de développer encore l'effort fait au cours des dernières années en matériel d'équipements universitaires et scolaires.

Pour 1969, sur un montant d'autorisations de programme de 4.063 millions de francs, 1.925 millions seront consacrés à l'enseignement du second degré, 1.235 millions à l'enseignement supérieur, 600 millions à l'enseignement du premier degré, 263 millions à la recherche, 40 millions à l'administration académique et aux services communs.

Concrètement, ces dotations correspondent au financement de : 5.500 places de premier degré, 202.000 places dans le premier cycle du second degré, 68 lycées classiques et modernes, techniques ou polyvalents, 9 cités scolaires dont 6 dans les départements d'outre-mer, 72 collèges d'enseignement technique.

Dans l'enseignement, elles permettront la livraison de 30.300 places de faculté, 2.650 places pour les études médicales, 29.000 places de bibliothèques, 22.000 places d'I. U. T., 47.000 chambres, 10.000 places de restaurant.

Je m'excuse, mes chers collègues, de vous avoir infligé la lecture de cette nomenclature. Seuls ces chiffres permettent de montrer l'importance de l'effort qui doit être accompli pour

tenter de régler le problème des constructions scolaires, tout au moins dans les cas les plus urgents.

Pour ce qui concerne l'enfance inadaptée enfin, il s'agit de 500 classes de perfectionnement, de 11 écoles nationales de perfectionnement, d'un lycée pour handicapés moteurs et de 116 sections d'enseignement spécialisé annexées à des C.E.S.

L'effort, loin de se ralentir, sera donc poursuivi, notamment dans l'enseignement supérieur et en faveur de l'enfance inadaptée.

Compte tenu de la progression du montant des autorisations de programme inscrites au budget de 1969 et de la baisse des coûts qu'a permis de réaliser le recours massif à l'industrialisation, on peut, dès à présent, affirmer que les objectifs du Plan seront atteints.

Sur un total légèrement supérieur à 4.000 millions d'autorisations de programme, 3.800 millions correspondent au secteur programmé dans le V^e Plan, soit 20 p. 100 des prévisions pour l'exercice 1969.

Dans ces conditions, le pourcentage global de réalisation du Plan dépasse, au terme de quatre années, le taux de 75 p. 100. On peut donc espérer que la cinquième année d'exécution du Plan permettra de respecter intégralement les prévisions initiales.

Le rythme de l'équipement en classes pré-scolaires et élémentaires suit une progression normale, liée le plus souvent à la réalisation des programmes de construction intéressant des quartiers neufs.

Les équipements de second degré connaissent des taux d'accroissement exceptionnels : 140 p. 100 pour l'enseignement long, 107 p. 100 pour l'enseignement court. Ce résultat s'explique par la poursuite des actions engagées en faveur de la rénovation des établissements et par le développement de l'enseignement technique, qui est particulièrement onéreux.

En ce qui concerne les œuvres, le taux de réalisation ne dépasse pas 42 p. 100 en quatre ans. Les besoins dans ce secteur semblent, en effet, avoir été surestimés à l'origine, la multiplication des centres d'enseignement supérieur ayant conduit, entre temps, de nombreux étudiants à rester au domicile familial.

Par ailleurs, les procédés de construction industrialisée ont permis d'abaisser les coûts de réalisation. Enfin, un grand nombre d'étudiants ont pu être logés dans des H. L. M.

En ce qui concerne la loi de programme, l'effort portera en 1969, non seulement sur les instituts universitaires de technologie mais aussi sur les collèges d'enseignement technique. Les autorisations de programme s'élèveront, en effet, à 400 millions de francs pour les I.U.T. — contre 317 millions en 1968 — et à 441 millions pour les C.E.T. — au lieu de 360 millions en 1968.

A cet égard, il convient de signaler qu'en 1967 et 1968, les opérations visées concernant les travaux ont atteint respectivement, par rapport à la loi de programme, 137,84 p. 100 et 119 p. 100.

Dans ces conditions, il semble bien que l'effort accompli en faveur de l'enseignement technique soit très sensiblement accru, comme le prévoyait d'ailleurs la loi de programme. Cet effort permettra surtout de réaliser les objectifs fixés en matière d'instituts universitaires de technologie, dont le coût avait été sous-estimé dans le V^e Plan.

Il s'est avéré, en effet, contrairement aux prévisions, que les I.U.T. doivent être rapprochées, compte tenu des moyens qu'ils exigent, plutôt des grands établissements d'enseignement technique supérieur que des établissements d'enseignement technique secondaire.

Mesdames, messieurs, ce bref rapport vous permettra — je l'espère — d'adopter le budget qui vous est soumis, eu égard aux crédits importants qui sont destinés aux constructions scolaires. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Capelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget de l'éducation nationale pour 1969 est en augmentation de 20,5 p. 100 sur celui de 1968. Dans l'ensemble, il répond à la croissance normale des besoins, compte tenu de l'appoint de la seconde loi de finances rectificative adoptée en 1968.

C'est ainsi que le nombre des créations d'emplois dépasse 60.000, soit le double du nombre des emplois dont la création était prévue au budget initial de 1968.

A cet égard, on note un accroissement important du nombre d'élèves-maîtres, prélude de la réforme — heureusement décidée — des écoles normales d'instituteurs. Mais on souhaiterait aussi une augmentation notable du nombre des élèves-professeurs admis dans les centres pédagogiques régionaux.

La parution prochaine du statut des directeurs et des maîtres des collèges d'enseignement général sera bien accueillie. Incidemment, elle libérera fort opportunément les communes où est établi un C.E.G. de la charge que représentait l'indemnité de logement des maîtres.

Les dotations pour bourses et secours d'études passent de 972 millions de francs en 1968 à 1.100 millions de francs en 1969, ce qui traduit une majoration importante.

Les universités bénéficient de moyens accrus, en ce qui concerne notamment les facultés de lettres. Il faut d'ailleurs s'attendre à ce que la mise en place de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur révèle des besoins financiers imprévus. Plusieurs universités nouvelles sont en préparation et les opérations prévues dans la région parisienne, notamment à Villejaneuse, devront être conduites avec célérité.

Le budget de 1969 donne donc satisfaction sur certains points, mais il comporte aussi des insuffisances. En effet, s'il répond à des demandes pressantes, il lui faut de plus s'imposer comme l'instrument d'une large synthèse associant les deux dimensions d'une politique moderne de l'éducation : la dimension sociale, étendue à tous les milieux, et la dimension temporelle d'une provision à long terme avec ses priorités.

Parmi les priorités qui méritent d'être mieux reconnues, j'en évoquerai que quatre.

La première priorité est la mise en œuvre définitive de la scolarité obligatoire. Il est difficile d'admettre que plus de 200.000 enfants — soit le quart de chaque génération annuelle — ne puissent encore accéder au cycle moyen et soient obligés de s'accommoder des classes de fin d'études primaires.

Ce cycle moyen des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire, qui mêle heureusement les diversités de la pédagogie traditionnelle et d'une pédagogie plus concrète associée aux activités du milieu professionnel environnant, doit constituer, avec l'école élémentaire, l'enseignement minimal garanti à tous les enfants.

Si l'on songe que, de toutes façons, plus des deux tiers de la génération annuelle, se seraient, en 1968, spontanément tournés vers l'éducation prolongée, on est bien obligé de constater que, dix ans après l'ordonnance du 6 janvier 1959, celle-ci ne touche guère que le quart de la population pour laquelle elle est nécessaire.

Ainsi, la priorité des priorités n'est peut-être pas de permettre aux bacheliers — clientèle sociale relativement privilégiée — d'accéder librement aux facultés, mais d'assurer aux 200.000 enfants des milieux sociaux les moins favorisés, la prestation du minimum garanti à laquelle ils ont droit, c'est-à-dire de l'accès au cycle moyen.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Au rythme actuel de son expansion, l'achèvement de la carte scolaire des collèges risque fort de n'être pas réalisé en 1972 — limite officielle du retard — mais de l'être à une date indéterminée.

C'est pourquoi, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous demande, monsieur le ministre, de reconsidérer cette politique dans le sens d'une plus grande démocratisation, en donnant d'abord la priorité à la scolarisation complète des milieux sociaux les moins favorisés.

La seconde priorité est l'organisation des secteurs scolaires. L'étude de cette organisation intéresse surtout les milieux ruraux où les écoles maternelles, pourtant si utiles, font très souvent défaut et où les écoles à classe unique, vestige de temps révolus, disparaissent une à une, partout où l'exode rural atteint un certain seuil.

Au lieu d'abandonner les zones rurales ainsi désertées à une triste fatalité, il convient de prévoir, pour chaque secteur scolaire, une nouvelle distribution qui fasse la part des écoles maternelles et des écoles élémentaires, en réalisant les groupements de classes indispensables pour que soient assurés, dans les meilleures conditions, tous les aspects de l'éducation qui doivent composer la synthèse vivante d'un enseignement élémentaire rénové, c'est-à-dire l'enseignement des moyens fondamentaux de la communication, de l'expression artistique et des jeux sportifs.

Une telle organisation pose, entre autres, des problèmes de transport. Mais il importe aussi de répartir équitablement les charges d'éducation entre les communes du secteur. Cette remarque vaut dans l'immédiat pour les collèges de cycle moyen dont les dépenses sont encore, en vertu d'une réglementation archaïque, à la charge de la seule commune sur le territoire de laquelle l'établissement est implanté.

La troisième priorité est la régulation des courants scolaires, problème capital consistant à obtenir que le système éducatif assure la répartition de ses élèves et de ses étudiants parmi les ramifications de la progression scolaire et des formations post-scolaires, de manière à concilier les ambitions, les talents et les prévisions du développement économique et social.

Si les jeunes demandent, en nombre croissant, à faire des études supérieures, ce n'est pas seulement par amour de la culture, comme on aime à le dire; c'est aussi pour accéder à des responsabilités justifiant une rémunération et une considération que chacun souhaite — et c'est normal — aussi élevées que possible.

La jeunesse studieuse attend des diplômes qu'elle prépare non pas des témoignages pour carte de visite d'une culture personnelle et désintéressée, mais la garantie d'une situation en rapport avec le niveau des études effectuées. Quand cette condition n'est pas remplie, il en résulte toujours un malaise et souvent une révolte. On peut le constater sous toutes les latitudes.

C'est pourquoi le système éducatif doit être organisé en fonction d'une certaine prévision du développement. L'établissement de cette prévision entraîne une responsabilité politique, car il ajoute aux données de la démographie et de l'économie les impulsions décisives des orientations.

Il en résulte deux conséquences: d'abord, une organisation planifiée des structures d'accueil; ensuite, une orientation distributive en cours d'étude.

En ce qui concerne l'organisation planifiée des structures d'accueil, les responsabilités et la finalité des établissements d'enseignement existants ou à créer, surtout de ceux qui ont une vocation professionnelle, devront être clairement définies.

À cet égard, la réalisation de trois conditions facilitera la démocratisation.

Première condition, il importe de valoriser l'enseignement technique à tous les niveaux en accroissant ses moyens et en encourageant son recrutement sur la base de motivations positives et non à partir d'un constat des insuffisances relevées dans l'enseignement général. La prééminence de celui-ci est encore trop marquée; elle provoque des ambiguïtés préjudiciables aux vocations professionnelles.

C'est ainsi que le baccalauréat de technicien minimise le brevet de technicien et que la prétention de certains instituts universitaires de technologie qui demandent à être assimilés à un premier cycle fondamental de faculté minimise la qualification de technicien supérieur.

Un grand progrès sera accompli par la création d'universités de sciences appliquées ou d'universités polytechniques. Celles-ci permettront de regrouper plusieurs écoles d'ingénieurs, qui d'ailleurs le demandent, car elles souffrent d'être dispersées et tenues à distance de la recherche et de sa consécration. Elles permettront aussi de former des professeurs techniques hautement qualifiés pour les lycées techniques et pour l'enseignement supérieur technique. Mais ce regroupement d'écoles d'ingénieurs suppose bien entendu, pour être acceptable, que celles-ci continuent d'assumer la responsabilité du recrutement de leurs étudiants, condition essentielle de l'efficacité d'un enseignement qui met en jeu des ensembles scientifiques coûteux et offre un nombre de places défini.

Deuxième condition, il convient de développer progressivement l'éducation permanente, celle-ci étant considérée comme une ensemble qui intègre, en les ajustant, d'une part, les enseignements scolaires et, d'autre part, les formations post-scolaires.

Un effort considérable reste à accomplir pour créer de nouveaux moyens, pour assurer une meilleure utilisation post-scolaire des moyens propres à l'enseignement scolaire et pour réaliser une coopération plus efficace entre enseignants et milieux professionnels.

À cet égard, les adolescents qui vont quitter le cycle moyen à seize ans et entrer directement dans la vie active — parfois dans l'oisiveté — devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Troisième condition, il faut songer à élaborer des mesures spéciales. Ces mesures devront être mieux adaptées à la

condition du bénéficiaire — élève, étudiant ordinaire, ou étudiant exerçant une activité professionnelle. S'agissant des étudiants, le problème n'est pas seulement d'accroître le volume de l'aide — car le progrès accompli dans ce sens par le budget en discussion a été souligné. Il consiste aussi à reconsidérer le système des bourses en l'adaptant à la réalité des besoins et à un désir d'indépendance et de stabilité tout à fait légitime chez des adultes. Nous préconisons non pas d'allouer une rente mensuelle, payée par le contribuable, à tout possesseur du baccalauréat, mais d'étudier un mécanisme qui, par un système d'avances remboursables, permettrait à l'étudiant d'acheter, si j'ose dire, sa situation à tempérament, comme il achète sa voiture.

La seconde conséquence que j'ai envisagée était une orientation distributive en cours d'études.

Chaque cycle d'études débouchant sur un carrefour où l'élève est appelé à choisir une voie doit être assorti d'un service permanent d'information et d'orientation. La création hors budget de 120 postes de conseillers d'orientation scolaire et professionnelle est un geste qui permet d'espérer des mesures plus importantes.

M. Louis Odru. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Chaque élève doit apprendre, au cours du cycle qu'il parcourt — en particulier au cours du cycle préparatoire au baccalauréat, si décisif et cependant encore bien négligé à cet égard — à développer ses motivations, à mesurer ses possibilités et à ajuster progressivement ses ambitions à ses moyens.

L'orientation doit être distributive, c'est-à-dire qu'elle doit répartir les élèves entre les diverses voies, afin que les moins doués n'aillent pas vers les voies les plus difficiles.

L'orientation doit aussi être ascendante et offrir à chacun, eu égard à sa mesure, une occasion de victoire.

C'est un sophisme de prétendre que la meilleure façon de savoir si l'on est apte à suivre des études supérieures est de s'y essayer. Un tel sophisme est à la base du système de l'orientation par l'échec — échec devant le diplôme ou échec devant l'emploi.

Cette orientation par l'échec, la plus durement ressentie, est pourtant celle que les facultés — il faut bien le reconnaître — pratiquent encore sur une large échelle.

Les services, désormais associés, du B. U. S. et de l'orientation scolaire et professionnelle doivent déborder le cadre de l'établissement scolaire, diffuser les résultats de la prévision et assurer la liaison entre les milieux scolaires et les milieux professionnels.

Ils doivent rester à la disposition des élèves et des familles, en particulier au lendemain des examens, donc pendant les grandes vacances, et, pour ce faire, il conviendrait d'en implanter dans un plus grand nombre de villes.

La quatrième priorité est la prévision à long terme. Nos voisins du Royaume-Uni et de l'Allemagne fédérale ont établi depuis plusieurs années le programme de leurs universités pour 1980. Leurs conclusions sont très voisines.

C'est ainsi que le rapport Robins, qui a été déposé et approuvé en 1963, a chiffré à quelque 350.000 le nombre d'étudiants que les universités britanniques accueilleraient en 1980 et a demandé que soient créées plus de dix universités nouvelles pour faire face à de tels effectifs. En France, où la population est moindre et où le nombre d'emplois exigeant une formation de niveau universitaire est moins élevé, les effectifs universitaires sont déjà beaucoup plus importants, alors que la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans est encore loin d'être totalement en vigueur.

La commission des affaires sociales souhaite que le Gouvernement étudie et fasse connaître ses objectifs pour 1980, et même au-delà, en ce qui concerne le nombre des étudiants, les universités nouvelles et l'ajustement des moyens au développement économique et social. Ces objectifs ne sont pas seulement quantitatifs, ils impliquent qu'une place particulière soit faite à des centres d'excellence comme les instituts ou laboratoires consacrés à la recherche scientifique.

Sous le bénéfice de ces observations, et rendant hommage aux efforts déployés en vue de l'expansion et de l'amélioration des structures, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits proposés. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Privat. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Charles Privat. Monsieur le ministre, la préparation, la présentation et la discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur ont montré que vous aviez de grandes ambitions, je veux dire, bien sûr, en matière d'éducation nationale.

Mais avec la loi d'orientation, il s'agissait essentiellement de mettre en œuvre des principes généraux que nous avons toujours préconisés. Aussi notre accord vous a-t-il été acquis sans difficulté.

Aujourd'hui, nous assistons au deuxième acte de votre politique : l'examen du budget de votre ministère pour l'année qui vient. Son caractère essentiel et spectaculaire est son accroissement sensible : 2.800 millions de francs de plus qu'en 1968, auxquels il convient d'ajouter plus d'un milliard de francs inscrits au budget des charges communes ; c'est un effort que nous reconnaissons et dont nous nous réjouissons. La progression est plus importante que celle des années précédentes. Mais il s'agit là d'un effort global dont il convient d'analyser de plus près la répartition.

A qui et à quoi devons-nous cet effort ? Pourriez-vous affirmer, monsieur le ministre, que, sans les événements de mai, votre budget serait ce qu'il est ? Certainement pas ! Votre budget, c'est l'enfant naturel, sinon légitime, de la révolte des enseignants et des étudiants.

Si vous avez prévu la création de milliers de postes nouveaux dans le collectif de juillet, c'est, pour l'essentiel, à l'action unie des travailleurs, de tous les travailleurs, que nous le devons. En effet, cet effort en matière de personnels vous a été demandé depuis des années. Lors des précédentes discussions budgétaires, nous n'avons cessé de dénoncer l'insuffisance chronique de la politique scolaire et universitaire du pouvoir. Peut-être aussi, monsieur le ministre, vos qualités personnelles ont-elles joué un rôle déterminant auprès de qui il fallait après la révolte de mai ?

Cette augmentation de crédits porte surtout sur les dépenses de fonctionnement et, particulièrement, sur les dépenses de personnel. Sur une majoration de 2.843 millions de francs, il y a 2.443 millions pour les crédits de fonctionnement et seulement 400 millions, en crédits de paiement, pour les investissements. La progression n'est que de 283 millions pour les autorisations de programme, ce qui est inférieur à l'accroissement de 1968.

De votre budget de fonctionnement, je l'ai dit, ce sont les dépenses de personnels qui absorbent la plus large part. De 10 milliards en 1967, la rémunération du personnel passera à 12,5 milliards en 1969, soit une augmentation de 25 p. 100 en deux ans. Compte tenu d'une réduction due à la création de l'U. G. A. P., les salaires versés par le ministère de l'éducation nationale croîtront d'un peu plus de deux milliards par rapport au budget de 1968.

Nous nous réjouissons d'un tel effort, mais nous disons aussi qu'il est l'aveu des carences passées et la justification des critiques formulées par l'opposition depuis de nombreuses années. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

Cependant, une réserve s'impose : vous prévoyez, au 1^{er} octobre 1969, 25.720 emplois nouveaux, alors que vous en aviez prévu 31.458 dans le budget primitif de 1968, soit près de 6.000 en moins pour l'année à venir.

Un examen attentif des créations d'emploi fait apparaître une insuffisance incontestable du nombre de créations de poste pour les personnels de service — ouvriers et agents — et pour les personnels de gestion — intendants, attachés et secrétaires d'intendance. Vous prévoyez, pour l'année prochaine, 3.865 emplois nouveaux pour le personnel de service, contre 5.262 cette année. Au niveau des gestionnaires, la démonstration est encore plus évidente. Le budget prévoit la nationalisation de 150 C. E. S., de 19 lycées et d'une école de métiers. Or on relève les créations de poste suivantes : 15 intendants, 5 attachés principaux, 20 attachés, 12 gestionnaires adjoints, 68 secrétaires, soit 120 postes au total, même pas une unité par établissement.

Un effort certain est consenti en faveur de l'enseignement élémentaire et maternel, et les 3.500 créations de postes d'instituteur spécialisé dans les C. E. S. et les C. E. G. en constituent un autre très appréciable. Mais, dans le même temps, le nombre de créations de poste de professeur certifié prévu est de 1.357 alors qu'en 1968 il dépasse 5.300.

Une telle régression, monsieur le ministre, est difficilement explicable après vos déclarations et vos engagements en ce qui concerne le développement de l'enseignement du second degré et la poursuite de la politique de desserrement des effectifs commencée à la rentrée de 1968.

Cette distorsion entre votre volonté et vos moyens s'explique peut-être par les conditions dans lesquelles le budget de 1969 a été préparé. Vous êtes arrivé au ministère au début de juillet et vous avez trouvé sur votre bureau un projet de budget tout prêt, que vous n'avez pu que retoucher.

Je ne veux donc pas vous faire un procès d'intention, mais ne pensez-vous pas qu'il faut admettre d'ores et déjà qu'un collectif sera nécessaire pour combler certaines lacunes ?

Des commissions de travail étudient des projets dont la mise en œuvre progressive exigera de nouveaux crédits dès la rentrée de 1969. Tous ceux qui suivent de près ces problèmes, les enseignants, les parents d'élèves, seraient heureux de connaître votre sentiment à ce sujet. Vous n'ignorez pas que l'organisation syndicale de l'enseignement secondaire vient de déclarer que votre budget, dans ce domaine, était le plus mauvais depuis dix ans.

M. le ministre de l'éducation nationale. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Privat ?

M. Charles Privat. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis évidemment quelque peu contrarié de la position prise par une organisation syndicale dont je connais la représentativité.

Je profiterai de votre courtoisie, monsieur Privat, pour rectifier tout de même un point. Cette communication du syndicat national de l'enseignement secondaire se fonde uniquement sur un fait. Elle ne prend en considération que le nombre de créations d'emplois de professeurs de lycée. Or je dois ici vous mettre en garde contre des critères trop sommaires.

Certes, plus on peut créer d'emplois nouveaux dans tous les domaines, mieux cela vaut.

Le S. N. E. S., comme j'aurai l'occasion de le dire demain dans ma réponse aux orateurs, s'il jugeait globalement notre budget, le considérerait, non comme le plus mauvais, mais comme le meilleur. En effet, jamais on n'a vu un si grand nombre de créations de postes et, pourtant, beaucoup de choses ont été faites depuis dix ans.

Le S. N. E. S. ne retient que le nombre de créations de postes de professeur de lycée, mais c'est de proportion qu'il s'agit.

Une année, les lycées ont accueilli 30.000 élèves de plus. L'année précédente, l'augmentation des effectifs avait été de 40.000. Cette année, on prévoit 20.000 rentrées de plus. Il n'y a donc aucune raison de proposer autant de créations de postes de professeurs pour 20.000 rentrées que pour 40.000.

Si l'on admet la proportion de un professeur pour 20 élèves — ce qui est raisonnable — on devrait prévoir 1.000 emplois nouveaux. Or nous en avons prévu 1.457.

Je m'en expliquerai plus longuement demain, mais j'ai profité de votre exposé, monsieur Privat, pour apporter ces quelques précisions, craignant de voir donner à ce sujet une interprétation qui ne résulte pas d'une vue d'ensemble du problème. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Charles Privat. Je souhaite, monsieur le ministre, que votre calcul satisfasse les professeurs de l'enseignement secondaire. Mais ceux-ci ne sont pas d'accord avec vous, puisque vous n'envisagez que 1.000 créations de postes contre 5.000 l'année dernière.

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous en prévoyons 1.457 pour un nombre d'élèves deux fois moindre que l'année dernière.

Mais je ne voudrais pas vous interrompre tout le temps, monsieur Privat, j'en serais confus.

M. Charles Privat. Vous avez pris l'engagement de réduire le nombre d'élèves par classe. C'est l'expérience qui démontrera qui, du S. N. E. S. ou de vous, a raison.

Dans le même ordre d'idées, je dois signaler une autre lacune. Il s'agit du budget de la jeunesse et des sports, mais dans un domaine qui touche l'éducation nationale.

Vous parlez d'expérience à mi-temps, mais le nombre de professeurs d'éducation physique demandé, 190, est ridicule. Ne

pensez-vous pas que, pour cela aussi, un collectif sera nécessaire ? Une fois de plus, nous demandons le retour de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Que dire aussi, en ce qui concerne les créations d'emplois, de vos prévisions pour la recherche : 100 chercheurs contre 400 cette année. Les crédits s'élèveront à 43 millions contre 72 en 1968.

Voilà bien qui éclaire votre budget. L'avenir a été sacrifié à l'immédiat.

Il me faut aussi remarquer que dans ces dépenses de fonctionnement sont compris les travaux d'entretien, qui représentent une source d'activité non négligeable dans certaines régions pour les petites et moyennes entreprises et dont la progression est sérieusement freinée. Ces dépenses d'entretien, qui atteignent 13.900.000 francs en 1968, avaient progressé de quatre millions par rapport à 1967. Dans le budget de 1969, elles augmentent deux fois moins vite, de 1.750.000 francs seulement.

Si donc votre budget de fonctionnement présente ainsi un jeu alterné de lumière et d'ombre où nous trouvons quelque satisfaction, il n'en est pas de même pour les investissements.

Les dépenses d'équipement ont été sacrifiées aux dépenses de fonctionnement : 4.200 millions contre 3.800 millions, soit une progression de 400 millions seulement contre 441 cette année.

En ce qui concerne les investissements exécutés par l'Etat, les progressions sont moins élevées que celles de 1968 par rapport à 1967. La seule exception concerne les établissements d'enseignement supérieur dont l'enveloppe budgétaire atteint 1.177 millions contre 930 millions pour 1968, soit 247 millions de plus. Il reste alors peu de choses pour les autres : cinq millions de plus pour le deuxième degré et vingt millions de moins pour les œuvres universitaires, ce qui paraît peu compréhensible.

Les subventions d'équipement traduisent le même souci de restriction. Les progressions budgétaires sont moins importantes que l'an dernier, à l'exception de celles qui intéressent le premier degré — 70 millions de plus contre 50 millions l'an dernier, ce qui ne représente que 5.500 classes nouvelles. C'est fort peu puisque celles-ci sont réservées aux grands ensembles.

Les communes devront se débrouiller comme elles le pourront avec les départements pour mettre en œuvre leurs projets d'extension ou de reconstruction d'écoles vétustes, ou pour assurer la réalisation de cantines et d'écoles maternelles nouvelles.

Cette discrimination est inadmissible parce qu'injuste, puisqu'elle pénalise essentiellement les petites et moyennes communes qui ne peuvent construire sans subvention de l'Etat. Au total, la progression des subventions tombe de 377 millions en 1968 à 165 millions en 1969.

En résumé, nous dirons que seuls les établissements d'enseignement supérieur bénéficient d'un surcroît de crédits de quelque importance. Pour les autres, 1969 sera une année d'attente. Bien peu de nouveaux projets pourront voir le jour. Aussi est-il permis de penser que l'engagement de l'un de vos prédécesseurs — réaliser la carte scolaire des C. E. S. en 1972 — ne pourra pas être tenu.

Et cela m'amène tout naturellement à évoquer la réalisation du V^e Plan.

Vous avez remis à notre commission — et je vous en remercie — une note très simple mais fort éloquente. Il en ressort que le Plan sera réalisé à 75 p. 100 à la fin de 1969. Peut-être ! si l'on s'en tient à l'addition des dotations budgétaires. Mais pourriez-vous affirmer que cela correspond bien aux réalisations prévues ? Quelle a été, en fait, la consommation réelle des crédits de 1966, de 1967 et même de 1968 ? Et la hausse des prix, qu'est-elle devenue ?

Notre commission a relevé sur votre tableau deux points inquiétants. Le pourcentage d'exécution ne serait, fin 1969, que de 63 p. 100 pour les enseignements élémentaires, et de 45 p. 100 pour les œuvres d'étudiants. Quel dangereux retard, monsieur le ministre, et comment pensez-vous le combler en deux ans ?

Etant donné la crise de mai, d'une part, et le manque certain de locaux, de chambres, de restaurants, de foyers, d'autre part, on comprend mal ce très mauvais résultat. Qui est responsable de cette carence et quels remèdes comptez-vous utiliser pour rétablir une situation plus proche des besoins à satisfaire ? En réalité, vous savez que vous avez un retard important que vous ne pourrez pas rattraper.

Nous avons, en son temps, dénoncé l'insuffisance du Plan prévoyant 25,5 milliards de francs d'investissements, dont 20,5 milliards à la charge de l'Etat, au lieu des 32,5 milliards reconnus nécessaires.

Dès la première année d'exécution du Plan, nous vous avons dit : prendre du retard est dangereux, vous ne le rattraperez pas, bien au contraire. Mais vous avez laissé les choses en l'état, si bien qu'aujourd'hui, étant donné les hausses de prix intervenues et à venir, il est nécessaire de réévaluer correctement les insuffisances afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre d'urgence par un plan intérimaire de rattrapage et de réajustement.

Si vous ne faites pas cela, nous allons nous trouver d'ici deux ans devant une situation plus difficile que jamais pour la préparation du VI^e Plan.

Effort important en dépenses de personnels imposé par les récents événements, mais regrettable stagnation des investissements, voilà la caractéristique essentielle et réelle de votre budget.

C'est un budget de circonstance, un budget de constat, a-t-on dit, peut-être un budget d'attente. Vous parlez au plus pressé, et le plus pressé, bien sûr, ce sont les étudiants. Alors, compte tenu de la situation économique générale, de l'impossibilité où vous êtes de remettre en cause la priorité fondamentale de la politique globale du pouvoir, vous ne pouvez pas présenter autre chose, vous ne pouvez pas nous soumettre un budget digne du grand problème d'ensemble qui est posé devant le pays, un budget instrument d'une grande politique de l'éducation nationale fondée sur une réforme d'ensemble de nos institutions scolaires et universitaires, telle que la préconise la proposition de loi que le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste vient de déposer.

Votre budget, en dépit de l'importance relative de son volume, s'efforce de faire face au présent, sans plus, et encore insuffisamment. Ses faiblesses, ses insuffisances, son refus de regarder vers l'avenir, ne sont pas difficiles à déceler.

Vous n'envisagez même pas, ou à peine, monsieur le ministre, l'application de la loi d'orientation : 30 millions de francs seulement pour des structures nouvelles. Ce qui nous laisse pour le moins « rêveurs » quant à son application dans le temps.

Quand on voit où vous en êtes pour ce qui est de la prolongation de l'obligation scolaire de quatorze à seize ans, on a le droit d'être quelque peu sceptique.

Que vont devenir, en effet, ces 200.000 enfants, le quart de leur tranche d'âge, qui n'accéderont pas au cycle moyen ? Les sections professionnelles sont loin d'être un succès. N'est-ce pas ?

Et au-delà de seize ans, n'envisagez-vous rien pour amorcer cette éducation permanente dont on parle si souvent, mais qui ne demeure précisément qu'un très beau sujet de discours ?

Autre faiblesse de votre budget, l'enfance inadaptée. Vous aviez pris un assez bon départ, mais cela n'a pas duré. Il n'y aura que 1.841 postes créés en 1969, alors qu'il y en a eu 2.086 en 1968 et 600 de plus au collectif de juillet. Avec environ 7.000 emplois nouveaux à la fin de 1969, nous serons loin des 19.000 prévus pour la fin du V^e Plan.

Et que dire des subventions d'équipement dont le montant est réduit à 26 millions contre 38 millions cette année ?

D'autres observations peuvent être faites concernant l'insuffisance des créations de poste de conseiller d'orientation : 150, c'est peu, face à l'immensité des besoins.

C'est une bonne chose de créer un service unique d'orientation et d'information au service des élèves et des familles, mais encore faut-il plus qu'une simple affirmation de principe.

En matière de transport d'élèves, rien n'est prévu pour assurer la gratuité, au moins pour les enfants soumis à l'obligation, gratuité qui constituerait une mesure allant dans le sens de la démocratisation de l'enseignement.

Dans le domaine de la recherche pédagogique, votre effort est insuffisant : six nouveaux instituts de recherche, c'est peu. Le colloque de Caen a réclamé la création d'un conseil national de la recherche pédagogique qui coordonnerait efforts et recherche. Mais vous restez sourd à cet appel.

Il convient aussi de rappeler que des statuts restent en attente concernant les adjoints d'éducation, les maîtres des C. E. G., le personnel technique des laboratoires et d'autres encore. Certains de ces textes sont prêts. Alors qu'attendez-vous ? M. Capelle les a réclamés au nom de la commission, et nous le soutenons.

En matière de bourses, et comme cela avait été demandé de toutes parts, vous faites un effort en faveur des enfants d'agriculteurs ; mais les conditions d'attribution — leur mystère dirai-je — leurs taux demeurent identiques, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Dans l'enseignement supérieur, nous avez-vous dit en commission, 21 p. 100 de l'effectif étudiant seront constitués par des boursiers. C'est appréciable, mais vous refusez toujours, bien sûr, l'allocation d'étude que nous ne cessons de réclamer.

La voie de la démocratisation sera encore bien longue à parcourir.

Au terme de cette analyse incomplète de votre budget, je voudrais conclure.

M. le recteur Capelle a rappelé en commission, et il l'a répété tout à l'heure à cette tribune, que c'est sous la pression de l'événement qu'on est arrivé à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et cela par manque d'esprit de prospective.

Oui, nous sommes d'accord avec lui quand il réclame un effort de prévision allant au-delà d'un plan de cinq ans. C'est l'horizon 1980 vers lequel nous devrions regarder. Hors de toute innovation, il y aura en 1980, tout le monde le sait, un million d'étudiants. C'est donc dès maintenant que le pays doit prendre conscience de l'immense effort qu'il devra consentir pour réaliser les investissements nécessaires à ce développement.

La proposition de loi que nous venons de déposer a pour but d'alerter l'opinion publique sur la gravité du problème et sur la nécessité absolue dans laquelle nous sommes placés de réformer notre enseignement pour en assurer, comme le précise notre proposition de loi, à la fois la démocratisation, la modernisation et l'expansion.

Mais, pour faire une telle politique, il faut donner à l'éducation nationale ce que nous ne cessons de réclamer : la priorité des priorités. Or votre priorité à vous est différente de celle que nous concevons. Pour nous, le premier des budgets doit être celui de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

Monsieur le ministre, nous croyons à votre bonne volonté et même à votre volonté tout court. Vous venez de surmonter des obstacles. Pour y parvenir vous vous êtes appuyés sur qui vous savez et tout est rentré dans l'ordre. Mais il s'agissait de principes, et, en fait de mots, d'un certain langage à tenir.

Qu'en sera-t-il quand vous parlerez chiffres pour appliquer la réforme, votre réforme, quand vous aurez à mettre en cause le choix fondamental ?

Qu'en sera-t-il quand votre moment de vérité arrivera, soit lors du collectif de 1969, soit, plus sûrement, pour la préparation du budget de 1970 ?

Oui, qu'en sera-t-il alors de votre volonté ?

« La course — a dit Wells — est engagée entre l'éducation et la catastrophe ». Faire passer la bombe avant l'école, c'est choisir et accepter la catastrophe. La fédération de la gauche démocrate et socialiste, elle, a choisi l'éducation. Et vous, homme de bonne volonté ? *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Olivier Giscard d'Estaing. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Olivier Giscard d'Estaing. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous ne vous étonnez pas si je commence mon éducation parlementaire par une intervention sur le débat de l'éducation nationale. *(Sourires.)*

M. Jacques-Philippe Vendroux. Très bien !

M. Olivier Giscard d'Estaing. L'effort global qui est prévu dans ce budget de près de vingt-cinq milliards de francs est tout à fait remarquable. Il reconnaît le poids de la jeunesse dans notre pays. Il témoigne d'une confiance dans l'éducation comme condition préalable à tout développement humain, base de notre culture, de notre progrès social, économique et scientifique.

Reconnaissons cependant l'immensité de la tâche à accomplir et sa complexité.

Elle est immense puisque l'accroissement de cette population scolaire et étudiante est de près de 270.000 enseignés dont plus de la moitié dans les enseignements secondaires.

Nous comprenons parfaitement que tout ne puisse pas être fait à la fois, mais nous souhaitons que la ventilation de nos moyens, depuis l'enseignement de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, soit adaptée au mieux des nécessités. Nous nous faisons confiance, monsieur le ministre, pour atteindre ce résultat.

La tâche est également complexe, puisque la remise en cause de notre enseignement et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur aura des incidences budgétaires qu'il est très difficile

d'apprécier, en raison du déplacement de fonctions qui étaient exercées au sein du ministère et le seront désormais dans les universités. Il en résultera un nouveau modelage de l'administration dont nous suivrons attentivement l'évolution au cours de l'année.

Je limiterai mes remarques aux deux domaines où un véritable changement de politique semble devoir s'imposer, celui des investissements, pour réaliser une véritable régionalisation, celui des bourses, pour assurer une véritable démocratisation.

Le budget d'investissement est considérable puisqu'il dépasse 4 milliards de francs. Mais il semble — et j'aimerais être rassuré sur ce point — que nous ne nous engagions pas assez hardiment dans la régionalisation de ces moyens considérables. En effet, la région parisienne, qui ne correspond qu'à un cinquième de la population nationale, recevra un tiers de ces investissements. On tend donc à accentuer le « déphasage » si néfaste entre Paris et la province qui aboutit à cette centralisation excessive de la population étudiante dans la région parisienne.

Le rattrapage ne pourra être acquis, pour le deuxième degré, avant 1975 et, pour le premier degré, avant 1972. Ne peut-on hâter les mesures de rattrapage ?

Mais c'est surtout pour l'enseignement supérieur et la recherche que la situation est grave. En effet, si la région parisienne représente 18,7 p. 100 de la population du pays, sa population étudiante est de 30 p. 100. Or, 50 p. 100 des investissements y seront dépensés pour la recherche scientifique : pour les instituts universitaires de technologie 7 p. 100, et pour l'enseignement supérieur dans son ensemble 24,50 p. 100, c'est-à-dire beaucoup plus que le pourcentage de la population qui y réside.

Notre pays mérite de connaître des universités régionales importantes, bien équipées, prestigieuses et de réputation internationale, et pourtant il est le seul en Europe à connaître un tel déséquilibre entre sa capitale et ses grandes villes universitaires dans le domaine de l'enseignement supérieur. Certes, depuis quelques années une nouvelle tendance se manifeste : le renforcement de certaines grandes universités, à Grenoble, Clermont-Ferrand, Rennes, Montpellier, Toulouse, Aix ou la création de nouvelles universités comme à Orléans, Amiens, Limoges, Nantes et Nice. Mais, puisque près d'un milliard de francs seront dépensés en 1969 en travaux neufs et acquisitions immobilières, ne pourrait-on pas en matière d'enseignement supérieur et de recherche, aller beaucoup plus loin dans la voie d'une expansion régionale ? C'est là une grande tâche dont l'accomplissement permettrait, d'une part, de désengorger Paris, et d'autre part — vous le reconnaissez vous-même — d'opérer une véritable revitalisation, car l'enseignement supérieur entraînerait dans ces régions un renouveau de vie intellectuelle, culturelle, scientifique et même économique, dans la mesure où certaines entreprises aiment se situer près de centres d'enseignement pour collaborer avec les milieux universitaires. Ce serait également un moyen de maintenir dans nos régions une jeunesse qui en fera finalement la fortune et le véritable avenir.

Pour les bourses l'effort global est important, puisqu'il est de plus d'un milliard de francs.

Cependant, je souhaite une politique hardie, différente sur deux points, qui auraient pour objet de favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur et de donner, en somme, une véritable chance à chacun.

En premier lieu, il s'agit donc d'un changement d'échelle et non pas seulement d'une timide progression annuelle dans l'octroi et la distribution des bourses. Je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à la création du salaire étudiant ou à une allocation d'études généralisée qui, dans certains cas serait inutile et représenterait une charge trop lourde pour le budget ; mais, au moins, donnons aux étudiants de l'enseignement supérieur la même chance qu'aux étudiants de l'enseignement secondaire : 35 p. 100 des élèves de l'enseignement secondaire sont boursiers et seulement 21 p. 100 des étudiants le sont dans l'enseignement supérieur. Ce budget doit le permettre.

En second lieu, toujours dans ce domaine des bourses, comme l'idée en a été lancée par M. Valéry Giscard d'Estaing...

M. Valéry Giscard d'Estaing. Merci ! *(Sourires.)*

M. Olivier Giscard d'Estaing. ...il conviendrait d'accorder les bourses sous la forme de véritables contrats d'études pour la durée d'un cycle d'enseignement supérieur.

En effet, un étudiant hésitera à s'engager dans des études durant trois ou cinq ans s'il doit risquer de perdre la bourse qui lui a été octroyée en cours d'études et s'il doit entreprendre chaque année de nouvelles formalités.

Pour attirer les éléments dont le manque de fortune personnelle est le seul obstacle qui s'oppose à des études supérieures,

garantie devrait être donnée à l'étudiant que la bourse qu'il a obtenue lui sera maintenue pendant la durée normale du cycle d'études. C'est là une condition de la recherche des talents dont nous avons besoin ; je me rallie à l'excellente proposition qu'a présentée sur ce point M. Capelle dans son rapport.

En conclusion, l'année 1969 sera déterminante pour l'avenir de notre enseignement : ce budget lui en donne les moyens. Nous faisons confiance au ministre de l'éducation nationale, et à ses services pour l'appliquer avec le maximum d'efficacité, en minimisant les lenteurs administratives, et surtout dans un esprit qui favorise la démocratisation de l'enseignement dans le cadre d'une politique résolument régionale. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Dupuy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Fernand Dupuy. Monsieur le ministre, après avoir parlé d'or, il faut bien aujourd'hui parler d'argent : s'il est vrai que l'argent reste la fausse monnaie du bonheur, il n'en demeure pas moins, comme l'écrivait Shakespeare, que toutes les portes s'ouvrent quand l'argent précède, j'entends, bien sûr, les portes des établissements scolaires, même si Shakespeare ne pensait pas à celles-là.

Vous avez exprimé, monsieur le ministre, votre volonté d'ouvrir les portes et même votre détermination d'en enfoncer quelques-unes. Mais comment allez-vous faire ? Et surtout, avec quels moyens ? Voilà la grande question !

Votre budget en valeur absolue est en augmentation sur celui de l'an dernier. Nous ne le contestons pas car nous n'avons pas l'habitude de contester ce qui n'est pas contestable. Mais il est non moins incontestable que la progression du budget est nulle par rapport aux années précédentes. C'est ce qui ressort de son examen. En 1967 le budget de l'éducation nationale représentait 16,28 p. 100 du budget total de l'Etat ; en 1968, il en représente 16,48 p. 100, et en 1969, il en représentera — c'est vrai, monsieur Charbonnel — 16,75 p. 100 ; mais, en 1969, les charges communes figureront dans ce budget, alors qu'elles n'y figuraient pas en 1968.

M. Jean Charbonnel, rapporteur spécial. Vos chiffres ne sont pas exacts !

M. Fernand Dupuy. Monsieur Trorial, vous avez présenté à la commission des affaires culturelles ce budget comme un enfant parfaitement constitué. Emporté par l'élan d'une santé robuste, vous avez parlé de la création de plus de 62.000 postes d'enseignants et jonglé avec les millions. Je ne vous suivrai pas sur ce terrain des réalités ou plutôt des idéalisés mathématiques. Je sais que le budget est plein de mystère et qu'il offre à un ministre trop de ressources — de ressources oratoires j'entends — pour m'aventurer dans ce maquis.

M. Louis Vallon. Que d'images !

M. Fernand Dupuy. Je dois dire, néanmoins, qu'il ne faut pas tout mêler budget et collectif, régularisation de situations acquises et créations d'emplois.

Par exemple, ce n'est pas 62.000 créations de postes que comporte le budget de 1969, mais 30.000 et, pour la rentrée de 1969, seulement un peu plus de 20.000, c'est-à-dire beaucoup moins que le budget primitif de 1968 et beaucoup moins aussi que le budget primitif de 1967.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Dupuy, me permettez-vous une observation ?

M. Fernand Dupuy. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Dupuy.

Naturellement, tout est une question de présentation ; mais la seule méthode valable, pour tous les techniciens du budget, consiste à comparer les budgets votés ; on peut, bien sûr, comparer les budgets exécutés, ce qui est une autre méthode.

Or, si l'on compare le budget voté de 1968 avec le budget voté de 1969, on constate que nous arrivons à dépasser le chiffre de 62.000 ou 63.000 emplois nouveaux. Personne ne nie, évidemment, que, sur ce total, un certain nombre d'emplois ont été créés par collectif : par un premier collectif et même par un second.

Si l'on suivait votre raisonnement, monsieur Dupuy, on aurait intérêt à ne pas créer d'emplois en cours d'exercice pour donner une impression budgétaire éclatante.

Dans le cas présent, par exemple, pourquoi ai-je demandé la création de 7.000 ou 8.000 emplois supplémentaires — je préciserais demain, car je n'ai pas le chiffre exact en mémoire — par un nouveau collectif venant après celui de juillet ? Parce que je voulais que ces emplois existent le plus rapidement possible. J'ai obtenu ces créations.

Si j'avais adopté une autre méthode plus publicitaire, j'aurais pu gonfler, avec ces quelques 8.000 emplois, les créations au 1^{er} janvier 1969. Mais, je crois sérieusement qu'il était préférable de les créer avant.

Si vous voulez bien raisonner d'année en année, selon le principe de l'annualité budgétaire, et comparer des choses comparables, vous verrez qu'il s'agit bien de créer plus de 60.000 emplois, ce qui représente un effort qui n'avait jamais été consenti, si je ne me trompe.

Quand vous dites qu'une partie de ces emplois avait été créée par anticipation dans des collectifs, vous avez raison ! Mais au lieu d'être à notre détriment, cette affirmation est à notre avantage, car notre but n'est pas de vous éblouir dans une discussion budgétaire, mais de faire fonctionner les services. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Fernand Dupuy. Monsieur le ministre, je n'ai pas dit autre chose que ce que vous venez de dire vous-même.

J'ai simplement rétabli l'exactitude quant au nombre des créations de postes dans le budget de 1969, car il serait détestable de vouloir faire de la démagogie à propos du budget.

Lors des informations télévisées de treize heures aujourd'hui, j'ai entendu le présentateur dire textuellement que le budget de l'éducation nationale était en augmentation de 4 milliards de francs, ce qui pouvait laisser entendre qu'il l'est de 8 milliards en tout, si ce n'était là un mauvais usage de la langue française s'entend. En tout cas, il me paraît essentiel que vous répondiez à ces questions : votre budget permettra-t-il de faire face aux exigences de la situation ?

Permettra-t-il d'amorcer — je ne dis pas de réaliser — la démocratisation ? Permettra-t-il d'ouvrir des portes qui restent obstinément fermées ?

Je réponds non et je ne pense pas que vous puissiez répondre par l'affirmative. Quelle est, dans l'enseignement supérieur, la réalité humaine ?

On parle d'efforts sans précédent, je ne les conteste pas. Il reste pourtant des points d'ombre très inquiétants. Par exemple, dans le budget de 1968, avaient été créés 202 postes de professeurs. Au budget de 1969, il n'est prévu pour la rentrée de 1969 que 172 créations. Les chiffres, que je cite en toute honnêteté, sont les suivants : 473 créations de postes de maîtres de conférences en 1968, et 270 en 1969 ; 830 créations de postes d'assistants en 1968, et 630 en 1969.

Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur la situation en ce qui concerne les enseignants et les étudiants.

Par exemple, la faculté des lettres de Paris — Sorbonne-Censier — comptait, en 1968, 39.000 étudiants et constituait qu'il manquait environ 500 à 600 maîtres pour assurer un enseignement convenable.

C'est ainsi que pour le premier cycle, où la situation était vraiment très mauvaise, la moitié des enseignements étaient donnés par des professeurs extérieurs à la faculté et que certains enseignements, de langues notamment, ont été purement et simplement supprimés.

Or, pour cette faculté, on prévoit 60 créations de postes alors que le nombre des étudiants ne diminuera sans doute pas beaucoup, car si l'université de Vincennes en absorbe quelques milliers, il faudra accueillir la marée des bacheliers.

Je vous pose donc deux questions précises.

Première question : où en est le différend qui oppose le recteur de l'académie de Paris au doyen de la faculté des lettres pour l'attribution des locaux de la Sorbonne libérés par la faculté des sciences ?

Deuxième question : où en sont les projets de Villetaneuse, Verrières-le-Buisson et Satory ? On fait état de difficultés administratives. Mais pourquoi ce qui a été possible pour Vincennes, par exemple, ne le serait-il pas pour Villetaneuse, Verrières-le-Buisson et Satory ?

Je pourrais parler également de la situation à la faculté des sciences, qui est inquiétante à plus d'un titre. En mathéma-

tiques-physique, par exemple, on prévoit 40 p. 100 d'inscriptions en plus ; en physique-chimie, 10 p. 100 ; en chimie-biologie, 20 p. 100 ; en C. P. E. M., 25 p. 100, alors qu'ont été prévus, comme enseignants, 7 maîtres de conférences, 18 maîtres assistants et 23 assistants.

Certes, en matière de locaux, il y a Bobigny, où l'on met à votre disposition la salle des fêtes et le cinéma, et il y a Orsay, mais je ne pense pas que cela sera suffisant pour faire face dans de bonnes conditions. Les étudiants travailleront encore dans des conditions détestables et la loi d'orientation risque de demeurer une simple déclaration d'intention, d'autant que, sur deux points essentiels, votre budget n'offre aucun espoir, n'ouvre aucune porte.

D'une part, rien n'est prévu pour que soit accordée une allocation d'études aux étudiants qui en ont besoin pour poursuivre leurs études dans des conditions humaines. Nous ne vous laisserons pas en paix, monsieur le ministre, à ce sujet.

D'autre part, les œuvres universitaires sont une fois de plus sacrifiées. Le V^e Plan n'est réalisé dans ce domaine qu'à 45,1 p. 100 ; c'est le plus faible pourcentage de l'ensemble du budget.

Ainsi, sur les deux points qui permettraient de corriger légèrement les inégalités sociales et d'améliorer les conditions de travail des étudiants, rien ou presque n'est fait. C'est là, à notre avis, un vice fondamental de votre budget.

Venons-en aux autres catégories d'enseignement.

Pour le second degré, le syndicat national de l'enseignement secondaire a pu dire que le budget de 1969 était le plus mauvais qu'il eût connu depuis dix ans. Et il ne l'a pas dit pour vous être désagréable, j'en suis convaincu.

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai donné des précisions à cet égard il y a quelques instants. J'y reviendrai.

M. Fernand Dupuy. Je regrette d'avoir été absent à ce moment-là. J'appelle néanmoins votre attention sur le fait que, dans l'enseignement secondaire, si 19.000 postes existent budgétairement — je vous l'accorde — ils ne sont pas pourvus par des titulaires. C'est une situation préoccupante.

En ce qui concerne le nombre des postes créés, je n'insiste donc pas.

Où en est la parution des textes officiels réformant la vie scolaire dans les lycées ? Une circulaire a été envoyée aux chefs d'établissement mais elle n'a pas été rendue publique. Nous aimerions en connaître la teneur. Vous savez que les lycéens et les associations de parents d'élèves s'en inquiètent.

Nous considérons que le problème de la sixième est l'un des plus importants du point de vue de la démocratisation. Le report de l'enseignement du latin en quatrième supprimera un obstacle sérieux à la démocratisation car cet enseignement est plus difficilement accessible, c'est incontestable, aux enfants issus de milieux modestes.

M. le ministre de l'éducation nationale. Sans aucun doute.

M. Fernand Dupuy. Cela ne signifie pas que le latin n'ait pas, à nos yeux — et pas davantage aux vôtres, j'en suis persuadé — une valeur éducative certaine. Mais j'aimerais savoir où en sont les travaux de la sous-commission « sixième commune », et ce que vous pensez des conclusions qu'elle vous a déjà soumises.

Pour l'enseignement technique, la gravité de la situation vous a conduit à déclarer, à Nice, que vous prépariez un plan d'urgence. Où en est ce plan et, surtout, comment entendez-vous revaloriser l'enseignement technique pour qu'il ne soit plus considéré comme le parent pauvre, comme l'enfant mineur de notre enseignement ?

S'agissant de l'enseignement primaire, il faut d'abord souligner que seulement 400 postes d'institutrices sont créés dans les écoles maternelles pour la rentrée de 1969, ce qui est dérisoire au regard des besoins. A Paris, 50 p. 100 des enfants ne peuvent pas être accueillis dans les écoles maternelles.

Le grand problème demeure celui de la prolongation de la scolarité. M. le rapporteur l'a dit, pour 200.000 enfants rien de vraiment sérieux n'a été entrepris. Les sections d'éducation professionnelle, le maintien d'enfants de plus de quatorze ans dans les classes et les sections de fin d'études sont des solutions détestables.

Les commissions d'admission dans les collèges d'enseignement technique ont dû refuser des milliers de candidats qui n'ont trouvé place ni dans un collège d'enseignement général ni

dans un collège d'enseignement secondaire. Nous aimerions connaître avec précision les mesures que vous envisagez de prendre pour répondre à l'angoisse des familles.

A propos des professeurs d'éducation physique, permettez-moi, monsieur le ministre, d'ouvrir une parenthèse qui ne concerne pas directement votre budget.

J'aimerais connaître le sort qui est réservé aux professeurs d'éducation physique. En 1934, ils dépendaient du ministère des armées. Ils ont été ensuite rattachés au ministère de l'éducation nationale, puis à un ministère de la jeunesse. Maintenant, ils reçoivent des circulaires sous le couvert non plus des inspecteurs d'académie, mais des préfets. Faut-il penser qu'ils relèveront demain du ministère de l'intérieur ? Ce sont des enseignants, et comme tels ils devraient relever de l'éducation nationale. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez ?

Quant aux constructions scolaires, sur lesquelles reviendra mon ami M. Barbet, je voudrais seulement vous rappeler que, en 1958, pour un groupe scolaire, la charge communale représentait 23 p. 100 de la dépense totale. En 1965, après l'instauration du financement forfaitaire, cette charge s'est élevée à 46 p. 100. En 1968, elle est de 75 p. 100, soit, pour un groupe scolaire de quarante classes ; une charge de 8 millions de francs. Il est bien évident que les communes ne pourront pas faire face à de telles dépenses. Ne croyez-vous pas qu'il serait urgent de revoir ce problème ?

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'insuffisance des crédits pour l'enfance inadaptée. Chaque année l'unanimité se dégage à cette tribune pour souligner la nécessité d'un effort exceptionnel dans ce domaine. Ne croyez-vous pas qu'il serait temps d'élaborer enfin un plan d'urgence ?

Le V^e Plan prévoyait la création de 19.000 postes et nous en sommes à 7.000 seulement, soit moins de 50 p. 100 des prévisions du V^e Plan.

Pour les équipements, 38 millions étaient inscrits en 1968, et seulement 26 millions sont prévus pour 1969. Cette réduction de crédits est proprement insupportable.

Par contre, le montant des subventions à l'enseignement privé passe de 90 millions en 1968 à 148 millions de francs pour 1969. *No comment !* Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Je conclus, monsieur le ministre. Il n'est guère contestable que votre budget est insuffisant puisque la commission des affaires culturelles a décidé à l'unanimité d'appeler votre attention sur les douze points suivants, où l'insuffisance est manifeste : prolongation de la scolarité obligatoire, réorganisation des secteurs scolaires en milieu rural, transports scolaires, C. N. R. S., enfance inadaptée, orientation scolaire, recherche pédagogique, enseignement technique, éducation permanente, bourses, statuts en attente, planification de l'enseignement supérieur.

C'est un réquisitoire assez implacable que la commission des affaires culturelles a dressé contre votre budget, monsieur le ministre. Mais, par un mystère qui m'échappe — ou plutôt qui ne m'échappe pas — les députés de la majorité n'en voteront pas moins le budget. C'est qu'en définitive il s'agit d'un choix politique.

Vous avez choisi, messieurs de la majorité, de ne pas donner à l'éducation nationale les moyens que vous lui reconnaissez pourtant comme indispensables. Il faut prendre la responsabilité de ce choix.

Nous considérons, nous, qu'il faut revoir entièrement la répartition des dépenses de l'Etat pour que l'enseignement puisse disposer du quart du budget.

Ce qui est en cause, c'est l'avenir de la jeunesse, c'est l'avenir de la France, qui passent — l'un est inséparable de l'autre — par la démocratisation de l'enseignement.

Le grand problème, oui ! c'est celui de la démocratisation.

Démocratiser, monsieur le ministre, ce n'est pas seulement parler d'autonomie, de participation, de liberté : la démocratisation de l'enseignement doit commencer à l'école maternelle, où l'on doit pouvoir accueillir tous les enfants en âge de l'être.

M. le ministre de l'éducation nationale. D'accord.

M. Fernand Dupuy. Elle doit se poursuivre à l'école primaire, où les effectifs ne devraient pas dépasser vingt-cinq élèves par classe pour permettre un enseignement plus humain et, partant, plus efficace.

Démocratiser l'enseignement, c'est assurer effectivement, avec des locaux et des maîtres, la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans.

C'est réaliser une véritable sixième commune, pour donner à tous les élèves des chances égales de poursuivre leurs études.

C'est assurer la gratuité des fournitures et des transports, c'est augmenter le nombre et le montant des bourses, c'est donner à tous les étudiants les moyens de poursuivre leurs études, c'est développer l'éducation permanente.

La démocratisation de l'enseignement exige de nombreux locaux, elle exige beaucoup de maîtres et, pour eux, la formation indispensable, les recyclages nécessaires et la revalorisation de leur fonction.

Elle exige, c'est vrai, beaucoup de crédits. Ces crédits, monsieur le ministre, vous n'en disposez pas et, parce que vous n'en disposez pas, bien des portes resteront fermées devant des milliers et des milliers d'enfants et d'adolescents.

Si vous ne pouvez pas disposer de ces crédits, c'est en raison, encore une fois, des choix de la politique de votre Gouvernement et de la nature même de ce régime.

La démocratisation véritable de l'enseignement implique des changements profonds. Tant que subsisteront les inégalités sociales, tant qu'un enfant sera condamné à vivre dans un taudis, il n'y aura pas de véritable égalité devant le savoir.

C'est bien pourquoi nous ne séparons pas la lutte que nous menons pour démocratiser l'enseignement du grand combat pour une société plus juste, où l'homme pourra participer pleinement à son propre destin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Chazalon.

M. André Chazalon. Mesdames, messieurs, le budget de l'éducation nationale pour 1969 sera-t-il à la mesure des décisions issues de la réforme de l'enseignement supérieur récemment votée par le Parlement ? Permettra-t-il de faire face aux besoins restant en attente dans l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire et les différents services de l'éducation nationale ?

Telles sont les questions que nous sommes légitimement en droit de nous poser.

Il est juste de reconnaître que l'effort financier consenti se traduit par une augmentation de près de 21 p. 100 des crédits globaux pour 1969 par rapport à ceux de 1968.

Un rapide examen de ce budget nous conduit aussi à constater qu'au titre des crédits de fonctionnement des dispositions nouvelles notables ont été prises. Pour l'essentiel elles permettront la création de postes, aux différents niveaux d'enseignement, réduisant ainsi la disproportion entre l'effectif des personnels et celui des enseignés : 2,6 p. 100 serait le taux d'augmentation du nombre des élèves et des étudiants, alors que, pour les personnels, il se situerait aux environs de 13,5 p. 100.

Quant aux crédits d'équipement, malgré leur augmentation, une remarque s'impose sur leur répartition entre les différents secteurs d'enseignement.

L'enseignement supérieur est le principal bénéficiaire. Faut-il y voir la volonté de traduire dans les faits la réforme décidée par voie législative ? Cela serait tout à fait logique.

Au titre de l'enfance inadaptée, l'effort est réel, mais le retard en ce domaine est tel que, malgré la sensible augmentation des crédits, nous risquons de ne pas atteindre les objectifs du V^e Plan.

Pour l'enseignement primaire, l'augmentation des crédits de 5,9 p. 100 permettra de soutenir l'effort commencé les années précédentes. Les crédits de fonctionnement sont marqués par des innovations intéressantes. L'accroissement des effectifs du personnel enseignant est satisfaisant. L'effort de formation de ce personnel permettra, par la création de 7.500 postes d'élèves-maîtres et l'instauration d'un cycle pédagogique de deux ans, d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.

Pour l'enseignement secondaire, la revalorisation des crédits reste insuffisante. Si l'on retient l'ensemble des dispositions financières, les crédits apparaissent en majoration de 3 p. 100, mais si l'on ne retenait que les investissements réalisés par l'Etat cette majoration serait limitée à 1 p. 100.

Compte tenu de la rénovation des méthodes pédagogiques et de l'accroissement des effectifs à accueillir en raison de la prolongation de la scolarité, nous relevons une insuffisance manifeste entre l'ampleur des besoins et la quasi-stagnation des crédits.

En matière de crédits de fonctionnement, nous constatons que c'est également au niveau de l'enseignement secondaire que

l'accroissement du personnel enseignant est le plus faible. L'effort consenti pour la formation des maîtres est insuffisant. Or la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement secondaire exige le recyclage et l'adaptation aux évolutions des méthodes pédagogiques. Comment, monsieur le ministre, pensez-vous y parvenir ?

En outre, l'inquiétant et permanent problème de la prolongation de la scolarité reste posé. Plus de 200.000 enfants n'accèdent pas encore au cycle moyen. Ce ne sont pas les mesures prises à cet égard qui permettront d'apporter la solution attendue. J'entends bien que tout ne peut se faire dans le même temps, mais il s'agit là d'une tâche essentielle si l'on veut poursuivre la démocratisation de l'enseignement et améliorer sa qualité afin de répondre aux exigences du monde moderne.

Les dotations budgétaires vous permettront-elles, monsieur le ministre, d'organiser valablement la scolarité jusqu'à seize ans ? Chaque année 400.000 élèves sont concernés. Nous touchons là au problème d'enseignement le plus délicat à résoudre. Il s'agit moins de maintenir les enfants en état de scolarisation jusqu'à seize ans que de tenter de les faire transiter, de faire accéder certains d'entre eux à une forme d'enseignement vers laquelle ils n'ont pu s'orienter à l'époque de la sixième, d'inculquer à d'autres — qui risquent fort d'être une large majorité — un minimum de formation pratique afin qu'ils puissent affronter les réalités de leur future vie professionnelle.

Détecter, orienter, mettre en valeur leurs aptitudes, souvent exprimées par le sens du concret, cela exige une orientation et une pédagogie particulièrement adaptées.

Ne pas laisser croire aux élèves que ces classes leur permettront de rattraper ce qu'il est d'usage d'appeler le retard scolaire, ne pas leur donner le sentiment que ces classes sont le refuge des retardés ou des irrécupérables, ne pas les conduire, au terme de leur scolarité, à une situation sans issue, voilà une bien lourde, sinon redoutable, responsabilité qu'auront à assumer les enseignants.

A ce niveau, la réussite de la prolongation de la scolarité ne peut être assurée par l'enseignant seul. La pédagogie sera trop complexe pour ne pas exiger une étroite collaboration entre l'enseignant, les services d'orientation, le médecin, la famille et la profession. Croyez-vous, monsieur le ministre, que votre budget vous permettra d'aborder cet aspect de l'enseignement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Certainement.

M. André Chazalon. Sans envisager immédiatement la généralisation des établissements adaptés, pourrions-nous au moins, par des expériences en nombre suffisant, déterminer avec le minimum d'erreurs les meilleures méthodes pour l'avenir ?

Autre moyen facilitant la mise en place de la prolongation de la scolarité, le ramassage scolaire, précieux auxiliaire également de la démocratisation et de la rationalisation de l'enseignement doit être considéré à sa juste valeur. Il n'a pas pour seul but de rendre service aux familles et d'éviter la fatigue des enfants. Nous pouvons redouter que, pour 1969, l'augmentation des crédits ne fasse que compenser la hausse des tarifs des entreprises de transport.

Au cours de ces dernières années, le ramassage scolaire s'est très largement généralisé, mais il n'en reste pas moins vrai que les besoins exprimés ne sont pas tous couverts. Quant aux services existants, le taux d'intervention est loin d'atteindre les 65 p. 100 fixés, malgré l'augmentation de la participation de l'Etat ; il est aisé de constater qu'il se situe aux environs de 58 ou 59 p. 100.

La revalorisation des crédits permettrait sans doute d'améliorer la participation de l'Etat. Toutefois, il est une solution qui, sans préjuger son efficacité, mériterait d'être retenue : elle consisterait en une meilleure coordination du fonctionnement des différents établissements d'enseignement. En effet, trop de confusion dans les emplois du temps et dans les horaires des établissements vers lesquels sont transportés les élèves conduit à une mauvaise organisation des services de ramassage. De même, les exigences de la carte scolaire devraient être assouplies. La création de nouveaux itinéraires et, par conséquent, une augmentation des dépenses pourraient ainsi être évitées si une coordination était assurée compte tenu de la répartition des populations scolaires concernées. L'intérêt des élèves, des étudiants et des enseignants est directement lié à la judicieuse répartition de cette population : le transport scolaire est un moyen d'y parvenir.

Si ce budget est satisfaisant dans l'ensemble, il comporte cependant certaines carences. Ces insuffisances sont plus sensibles au niveau des enseignements, et il conviendrait sans doute de

réfléchir pour améliorer organisation et méthodes. De nouvelles réformes, dira-t-on ! Au cours de ces récentes années, nous n'avons cessé de vouloir réformer — c'est vrai — mais ne devons-nous pas tenir compte d'un fait nouveau ? Ne sommes-nous pas au lendemain de la réforme de l'enseignement supérieur ?

Au cours du récent débat qui s'est déroulé à ce sujet, vous avez insisté, monsieur le ministre, sur l'unité de l'enseignement, en vous élevant contre cette sorte de ségrégation entre les différentes disciplines. Après avoir souligné l'urgence particulière qu'il y avait à traiter de la réforme de l'enseignement supérieur, vous avez précisé très nettement qu'il ne s'agissait pas, dans votre pensée, d'isoler ce cycle d'enseignement de l'ensemble de l'éducation nationale. Nous sommes devant une première étape, avez-vous ajouté, mais seulement devant une étape, au sein d'une politique générale de l'enseignement et de l'éducation, et vous vous référez ainsi au début de l'exposé des motifs du projet de loi qui était alors soumis à notre Assemblée. Or ce point n'a fait l'objet d'aucune opposition de la part des membres de cette assemblée.

Nous pouvons certes admettre que le budget de votre ministère pour 1969 comporte un volume de crédits acceptable pour un an, mais nous estimons dans le même temps qu'il doit constituer un budget de transition et par conséquent qu'il doit être sérieusement remanié pour l'exercice suivant.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'effort financier global qu'il sera alors nécessaire d'engager ainsi que la répartition des crédits à l'intérieur des différents secteurs, ne seront valablement établis que dans la mesure où préalablement auront été déterminés ces secteurs, leur nature, leur fonction et les moyens à retenir pour parvenir à l'harmonisation de cet enseignement dont vous voulez sauvegarder l'unité ?

La réforme que vous avez proposée a parfois été jugée, sur certains points, trop audacieuse ou insuffisante. En revanche, votre volonté de changer les méthodes et les habitudes, causes de stagnation ou d'échec des réformes antérieures, a recueilli l'assentiment d'une très large majorité parlementaire, en tout cas ne s'est heurtée à aucune opposition. Ne croyez-vous pas que c'est un encouragement à ouvrir les dossiers des autres cycles d'enseignement afin d'étudier, d'arrêter et de procéder aux aménagements nécessaires à leur harmonisation ? Ne serait-ce pas également le moyen d'assurer une plus grande probabilité de réussite de la réforme de l'enseignement supérieur ?

Rejetant toute chicanerie excessive sur des chiffres ou des pourcentages, telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais formuler sur votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, durant votre carrière politique, aussi variée que brillante, vous avez présenté au Parlement bien des budgets, mais c'est la première fois que vous avez à défendre celui de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est exact !

M. Gilbert Faure. J'attendais avec curiosité cette rencontre : la vérité m'oblige à dire que je suis déçu.

Vous mettez dans cette nouvelle entreprise le talent dont vous nous avez fourni maintes preuves au cours d'un récent débat, mais quel que soit votre pouvoir de persuasion, permettez-moi de vous dire, en abondant avec objectivité l'examen des chapitres qui concernent le second degré au sens large, c'est-à-dire enseignement technique compris, que ce budget n'est adapté ni à la politique que vous avez définie devant l'Assemblée ni à la politique que réclame la nation.

Sans doute est-il loisible de jouer sur les chiffres et, en comparant les inscriptions de crédits proposées pour 1969 à celles qui avaient été initialement prévues pour 1968, de tirer à bon marché quelques motifs de satisfaction.

Il est vrai que le budget de 1969 comporte, dans nombre de ses compartiments, des crédits plus importants que ceux qui ont été votés il y a un an. Mais, dans la plupart des cas, ces majorations sont l'effet de mesures acquises depuis les événements de mai dans le domaine des emplois et dans celui des rémunérations. Elles intègrent en année pleine les crédits que le collectif de juillet a introduits pour la fin de l'actuel exercice. Elles sont loin de refléter la volonté de démocratisation, de modernisation et d'expansion que le groupe de la fédération a traduite dans une proposition de loi portant réforme

globale de l'éducation nationale et dont il se plaît à espérer qu'elle pourrait contribuer à orienter votre réflexion.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Gilbert Faure, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gilbert Faure. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. D'abord, monsieur Gilbert Faure, je vous remercie pour le ton aimable sur lequel vous développez votre exposé.

Je désire vous dire tout de suite que je suis disposé à étudier d'une façon approfondie la proposition de loi dont vous parlez, mais vous voudrez bien admettre qu'elle ne pouvait avoir aucune incidence sur la préparation de ce budget, puisqu'elle vient seulement d'être déposée.

Ce budget est déjà fortement engagé ; le collectif l'a déjà orienté certes, mais dans une bonne voie. Alors, il ne faut pas être trop exigeant ! Mon budget, dites-vous, ne vous séduit pas entièrement. Moi non plus, il ne me séduit pas entièrement, mais je vous exposerai demain comment se présente ce problème, et je ne désespère pas de vous séduire un peu plus demain que vous ne l'êtes aujourd'hui ! (Sourires.)

M. Gilbert Faure. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre déclaration et je prends acte que votre budget ne vous donne pas non plus entière satisfaction. Dans ces conditions, comment pourrait-il nous satisfaire ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Jamais un budget ne m'a satisfait entièrement, même quand je l'ai présenté !

M. Gilbert Faure. C'est encore le cas aujourd'hui, monsieur le ministre.

Nous avons eu, en juillet, un collectif qui a amélioré le budget de 1968 ; je souhaite vivement qu'en 1969 un autre collectif nous permette d'améliorer ce que j'appellerai les conditions d'existence de l'éducation nationale.

Si le budget de 1969 est en retrait par rapport à nos espérances, il consacre également, sur bien des points :

L'insuffisance notable des estimations proposées en matière d'investissements et de formation des maîtres par les services du V^e Plan ;

L'insuffisance regrettable des montants arbitrairement retenus par le Gouvernement — minoration de près d'un quart ;

L'insuffisance déplorable des dotations octroyées depuis plusieurs années à l'éducation nationale pour honorer ses besoins sous-estimés — déficit d'environ 7 p. 100 ;

L'insuffisance incontestable de l'ensemble de ces actions depuis qu'est intervenue la prolongation de la scolarité de quatorze à seize ans — déficit de 20 p. 100.

La plupart des nations industrialisées consacrent aux dépenses d'éducation 6 p. 100 du produit national brut. Avec vos derniers chiffres, nous sommes loin de 5 p. 100. L'école, sous toutes ses formes — enseignants et enseignés — touche directement le sort quotidien du quart des Français ; le quart du budget de la nation devrait donc lui être consacré. Avec vos derniers chiffres, nous restons encore au-dessous de 17 p. 100.

Vous voyez, monsieur le ministre, que nous avons le droit de dire que votre projet de budget est en retard sur le passé comme il est en retard sur l'avenir.

N'ayant nullement la prétention d'être complet dans le temps qui m'est imparti, je me bornerai à quelques exemples caractéristiques.

Vous venez d'amorcer l'aménagement de la classe de sixième. Il y a, dans les mesures en cours, des éléments positifs, mais le fait de laisser subsister, à l'issue de la scolarité élémentaire, trois couloirs cloisonnés qui accueillent, en fonction de critères avant tout sociaux, les élèves destinés à l'enseignement long, à l'enseignement court ou à l'enseignement dit de transition — mais qui, pour beaucoup, ne pourra être que terminal — perpétue, entre les chances de développement offertes aux enfants, des hiérarchies injustifiables.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est très juste ; je suis d'accord avec vous.

M. Gilbert Faure. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

Nous voudrions voir s'organiser, dans des conditions qui permettent à chacun d'éveiller et d'éprouver ses goûts et ses apti-

tudes, une « observation » fine et généreuse qui conduirait progressivement à une « orientation » fondée sur les capacités véritables, poursuivie pendant tout le cours des études, et toujours susceptible de rectification.

Vous avez, à juste titre, renoncé à l'appareil monstrueux de la répartition autoritaire que vos prédécesseurs s'approprièrent à confier à des « orientocrates » — permettez-moi l'expression. (*Sourires.*) Mais que faites-vous, hormis la création de 150 postes de conseillers d'orientation, pour élaborer un système plus souple et plus humain ?

Il y a plus grave : vous n'avez pas touché à une organisation hâtivement élaborée pour pallier les effets de la prolongation de la scolarité obligatoire — mais obligatoire seulement, et nous le regrettons, sur le papier — je veux parler des « sections d'éducation professionnelle ». Pourtant l'accord est à peu près unanime aujourd'hui pour considérer cette improvisation comme peu satisfaisante, puisqu'elle ne réussit pas à donner une formation sérieuse, ni sur le plan technique ni sur le plan général, à des milliers d'enfants de milieux modestes que, pour une large part, elle place institutionnellement sous la coupe du patronat.

Que dire des classes de fin d'études, dont l'abolition est toujours annoncée, mais dont l'existence est toujours maintenue et qui constituent pour tant de nos jeunes — près de 400.000 en 1967-1968 — une voie de garage où ils stagnent pendant des années à peu près sans profit ?

Si, pressé par le temps, vous n'avez pas eu encore la possibilité de définir de nouvelles structures pour l'ensemble du cycle d'observation et d'orientation, pourquoi, en attendant, ne vous êtes-vous pas attaché à multiplier au moins les C.E.S., établissements polyvalents de premier cycle qui, aussi imparfaits qu'ils soient — dans la mesure où ils juxtaposent les trois filières — favorisent cependant la coopération des maîtres de diverses disciplines sous une même direction pédagogique et administrative, et réduisent, pour les enfants, les difficultés matérielles et morales que suscite le passage d'une voie à l'autre ? En ce domaine, vos efforts sont timides et vous ne nous donnez pas les moyens de les rendre décisifs.

Vous manquez, dans la plupart des ordres, de maîtres qualifiés. Il est hors de doute que, dans quelques disciplines, le nombre des candidats aux concours de recrutement est restreint. Il serait bon de se demander, à ce propos, si on a tout fait pour rendre la fonction attrayante à leurs yeux et pour leur en faciliter l'accès. Mais, dans la majorité des cas, la pénurie la plus criante est-elle celle des hommes ou celle des postes ?

Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de revoir l'inventaire de vos besoins en tenant compte, non des seuils excessivement élevés que vous avez fixés pour les dédoublements d'effectifs — trente-cinq élèves dans le premier cycle, quarante dans le second — mais des exigences d'une certaine pédagogie ?

Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de réduire les écarts abusifs qui, pour toute leur vie, séparent les maxima de services des maîtres des diverses catégories, en fonction de diplômes universitaires qu'ils ont obtenus entre dix-huit et vingt-cinq ans ?

Ne pensez-vous pas que, pour assurer à tous les enseignants une fonction continue et une promotion permanente, il y aurait lieu de permettre aux débutants, à tous les débutants, sans aucune exception, d'apprendre leur métier et aux autres de se perfectionner en se recyclant à la faveur d'allègements d'horaires sans perte de rémunération ?

Si vous entrepreniez une politique de ce type, dont bénéficieraient non seulement les intéressés mais plus largement l'ensemble des élèves, soyez assuré, monsieur le ministre, que vous auriez, bien entendu, plus de postes à ouvrir mais, à bref délai, plus de candidats pour les pourvoir.

D'une manière générale, il est grand temps de définir sur de nouvelles bases le rôle qui revient à l'enseignement technique. Si cet enseignement ne s'est pas développé jusqu'à présent comme il aurait dû le faire pour répondre aux besoins du pays, si l'opinion lui a marchandé la dignité qu'elle accordait plus volontiers aux enseignements anciens, c'est parce qu'on n'a pas encore décidé, une fois pour toutes, de lui ménager, pour l'esprit, les méthodes, les sanctions, une place à part entière dans les structures de l'éducation nationale et dans le budget de l'Etat. Qu'on cesse de le traiter en parent pauvre et il révélera sa richesse !

Cette innovation capitale est urgente, nous l'appelons de tous nos vœux. Mais il ne nous apparaît pas, lorsque nous examinons le relevé de vos intentions en ce qui concerne les équipements et le recrutement des maîtres — par exemple, quand nous constatons que vous réduisez à 100 la création de postes de professeurs techniques adjoints — que vous soyez en train de vous engager

dans cette voie, ou que « l'intendance » mette de l'empressement à vous suivre.

En dépit de ces carences certains semblent décidés, d'un certain côté de cette Assemblée, à se féliciter sans réserve du volume des crédits soumis à nos suffrages. J'admets que le budget, sous certains aspects, présente des rondeurs, mais cet embonpoint est équivoque : le budget est gonflé parce qu'il digère mal le collectif.

J'ajoute qu'il a beaucoup plus de ventre que de muscles. (*Sourires.*) Il ne contient rien qui vise la rénovation pédagogique.

M. le ministre de l'éducation nationale. Oh ! Comment pouvez-vous dire cela, monsieur Gilbert Faure. Mais je vous répondrai demain.

M. Gilbert Faure. Nous chercherions en vain dans les articles de ce budget une ligne concernant les foyers sociaux-éducatifs, les clubs, cercles ou groupes qui doivent compléter l'action de l'enseignement en ouvrant aux élèves des champs nouveaux d'initiative et de responsabilité. Ce budget est singulièrement discret sur les ressources en documentation et en auxiliaires audiovisuels dont il convient de pourvoir largement les établissements, les plus démunis étant en général ceux où se trouvent le plus grand nombre d'élèves issus des familles les moins favorisées. Il n'accroît guère les moyens qui devraient permettre aux instituteurs et aux professeurs de se réunir pour confronter leurs expériences et leurs connaissances des enfants — en rapprochant les ordres d'enseignement et les spécialités — ; de bénéficier de stages d'information et d'études ; de participer de façon suivie à des activités de recherche en pédagogie théorique et appliquée.

La formation et le perfectionnement des maîtres qui devraient constituer le ferment de l'école nouvelle restent confinés dans les structures et la parcimonie traditionnelles.

Ce budget, monsieur le ministre, n'a pas été, à l'origine, et vous le rappeliez tout à l'heure, préparé par vos soins. Contrairement à ce qui s'est passé pour la loi d'orientation, vous nous présentez ici l'enfant d'un autre... ou de plusieurs autres. Cette paternité incertaine ne nous rend ni plus sévères ni plus tendres à son égard. Ce que nous voulons et ce que — j'en suis sûr — toute l'Assemblée voudra, c'est que, le plus tôt possible, vous nous soumettiez, dans un projet de loi de finances rectificative, une série de mesures claires, cohérentes, hardies, qui ne se bornent pas à projeter sur le futur, fût-ce en plus grand, ce qu'on a fait par routine jusqu'à présent, mais qui tracent et engagent un grand dessein.

Il s'en faut que les critiques que nous vous adressons aujourd'hui soient sectaires et purement négatives. Elles tiennent à tout ce qui sépare un budget conçu pour parer au plus pressé et le programme médité que nous avons établi dans la forme de notre proposition de loi.

Pour réduire cet écart, laissez-nous espérer, monsieur le ministre, que vous « ferez mieux la prochaine fois ». (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, je m'attacherai d'abord à examiner votre projet de budget, puis à présenter quelques propositions dans le cadre des perspectives d'avenir qu'a tracées M. Capelle, en sa qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Je pense que vous devez être, de tous les ministres, le plus heureux car, en définitive, comme M. Charbonnel l'a souligné en analysant l'effort quantitatif exprimé par le budget de l'éducation nationale, la croissance des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement est considérable. En fait, si l'on tient compte également des crédits ouverts au budget des charges communes et des mesures intéressant la fonction publique, cette progression n'est pas de 14,6 p. 100 mais, selon les calculs que nous avons faits, elle atteint 26 p. 100 pour les crédits de fonctionnement.

Cette augmentation considérable est d'ailleurs justifiée par la création des 11.000 postes que vous avez déjà obtenue dans le collectif de 1968 et par cette création de postes supplémentaires qui portera le total à 45.000 emplois. Elle est également justifiée en ce qui concerne les mesures spécifiques.

Je ne parlerai pas des actions traditionnelles, comme l'étatisation ou la nationalisation de dix-neuf lycées et de cent cinquante collèges d'enseignement secondaires, ni même de l'aide à l'enseignement privé, qui s'élève à 148 millions, mais je m'attacherai — car c'est, à mon sens, le grand intérêt qu'offre ce budget — aux actions nouvelles.

Les améliorations pédagogiques concernant les enseignements du premier et du second degré ont été soulignées tout à l'heure et je crois qu'il n'y a pas lieu d'y revenir. J'insisterai donc sur deux actions nouvelles : la réforme de l'enseignement supérieur et la démocratisation de l'enseignement.

Au titre de la réforme de l'enseignement supérieur, un crédit global de 30 millions de francs est prévu pour l'organisation administrative des universités et des facultés et un crédit de 26 millions de francs est ouvert aux universités pour leur permettre le recrutement d'enseignants contractuels.

J'ai l'impression cependant — mais peut-être me direz-vous que mon impression est fautive — que ces dotations seront, à la phase de l'exécution, insuffisantes.

Parlant de l'enseignement supérieur, j'ajoute que je suis extrêmement frappé de ce que M. Charbonnel indique dans son rapport écrit, à savoir qu'entre les prévisions du V^e Plan et le nombre des étudiants inscrits dans les différentes disciplines le décalage est très grave.

Je ne reprendrai pas les chiffres ; ils figurent dans le rapport et vous les connaissez : en droit, en lettres, en médecine et en pharmacie, il y a davantage d'étudiants ; en revanche, le déficit se creuse d'une manière particulièrement préoccupante pour les sciences — où le déficit est de 15.600 sur 137.000 — et pour les écoles d'ingénieurs.

Alors, monsieur le ministre, je me permets de vous poser cette question : que pensez-vous faire pour mieux orienter les étudiants dans l'enseignement supérieur ?

A partir du moment où la sélection est écartée, un problème se pose qui est lié aux débouchés car chacun sait qu'il est important, dans une industrie moderne, de former des scientifiques et des techniciens.

Je tenais à vous faire part de cette interrogation.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Cousté, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Cousté, vous venez d'aborder deux points sur lesquels je peux tout de suite donner quelques indications, ce qui animerait d'ailleurs davantage le débat.

Le crédit de 30 millions de francs inscrit au budget au titre des dépenses supplémentaires affectées aux nouvelles structures constitue en quelque sorte une provision, car il est absolument impossible de calculer aujourd'hui le montant de cette charge financière.

Il ne faut d'ailleurs pas partir du principe que toute réforme est toujours fortement onéreuse. Il se peut qu'un changement de structures coûte beaucoup, ou peu, ou ne coûte pas ; nous n'en savons rien. Mais nous aurions commis une faute si nous n'avions fait figurer aucun crédit au budget.

Inversement, pouvais-je, étant donné la limite des moyens budgétaires, fixer une somme très élevée que je n'aurais pas été sûr d'employer ? En vérité, je ne pouvais procéder que par provision approximative puisque les structures seront mises en place pendant l'année 1969. Même si les dépenses sont plus élevées, on ne s'en apercevra pas immédiatement, mais une provision doit être immédiatement disponible ; elle a été fixée raisonnablement. C'est le premier point.

Le second point est essentiel puisqu'il touche au fond du problème de l'enseignement en France : c'est évidemment la mauvaise répartition entre les différents ordres d'études et cela est lié à la question de la démocratisation qu'ont évoquée M. Dupuy — si je ne me trompe — et d'autres orateurs.

Le moment est venu de dépasser une culture faite pour un autre temps, faite pour une élite quand on savait qu'on n'avait pas besoin de beaucoup de monde, culture qui reposait sur des critères différents.

Toute la culture aujourd'hui — je m'excuse de le redire, mais c'est très important — repose sur la science, la technique, l'initiation à la vie. Cela n'est pas exclusif de la culture générale, littéraire ou autre, mais il faut ouvrir l'enseignement vers la vie et c'est pourquoi, comme vous l'observez justement, la sélection est un faux problème, une lubie qui ne correspond à rien du tout.

Le fond du problème, c'est que trop d'étudiants vont vers les lettres. Mais ce sont évidemment les bons en lettres. Si vous les

arrêtez à l'entrée des facultés de lettres, où les mettez-vous puisqu'ils ne savent rien faire d'autre ? Il n'est pas sûr que ce soient tous de mauvais étudiants en lettres ; ils peuvent même être très bons, excellents. Ils sont tout de même trop nombreux.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il faut les préparer plus tôt à la vie et non pas faire une spécialisation étroite. C'est pourquoi le véritable problème de l'orientation de l'enseignement supérieur passe par l'enseignement secondaire.

Je vous prie d'excuser, monsieur Cousté, la longueur de cette interruption. Voyez-y une preuve de l'intérêt que je porte à votre exposé.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je poursuis sur ce point précis. Pour la démocratisation de l'enseignement, des crédits très importants ont été prévus, ce qui a été déjà souligné. Je voudrais ici à nouveau faire écho aux propos du rapporteur de la commission des finances, que j'ai écouté avec attention. Il est bon d'accroître d'une manière considérable, spectaculaire, les crédits pour les bourses de plus de cinq fois par rapport à 1968. Mais le problème reste posé — et je m'adresse au ministre — de l'attribution de ces bourses sur le plan départemental.

M. Charbonnel a souligné que le système d'attribution des bourses était souvent peu compréhensible. Certes, de nouveaux textes ont paru, mais ce que nous voulons, c'est qu'ils soient appliqués dans un esprit qui laisse les parents des élèves et étudiants intéressés dans la certitude que tout se passe normalement et équitablement.

Il conviendrait aussi que les paiements se fassent rapidement. En ce domaine, des lenteurs — je reviendrai sur cette question de l'organisation des rectorats — sont très désagréables car les étudiants boursiers ont plus que quiconque besoin de recevoir avec régularité les sommes qui leurs sont attribuées.

La progression des crédits de paiement a été soulignée ; je n'insiste pas. Enfin, j'ai écouté les précisions fournies par M. Weinman, sur les équipements scolaires. Le rapporteur spécial pour les crédits d'équipement m'a satisfait, ainsi que nombre de mes collègues, en rappelant que le budget était de nature à permettre la réalisation à 75 p. 100 des objectifs du V^e Plan. C'est bien, mais s'agissant du chapitre bien précis de l'enfance inadaptée qui retient souvent mon attention, je note que si l'augmentation de 15 p. 100 des crédits d'équipement dans le budget de 1969 est satisfaisante, notamment pour les équipements destinés à l'accueil dans le premier et second degré de l'enfance inadaptée, en revanche l'effort n'est absolument pas suffisant en ce qui concerne les postes d'enseignants.

Le rapport de M. Charbonnel, qui fourmille d'indications passionnantes — et je vois au nombre de mes collègues qui assistent à cette séance qu'elles le sont à ce point que beaucoup d'entre eux ont pensé qu'il suffisait de les lire sans devoir les entendre (*Sourires*) montre que pour l'enseignement spécial, sur les 13.250 postes prévus par le Plan pour la période 1964-1972, ne sont créés, votre dotation de 1841 postes pour 1969 comprise, que 7550 postes. C'est dire qu'on en sera à la fin de 1969 à un pourcentage de réalisations non pas de 75 p. 100 comme pour les crédits d'équipements — ce qui est satisfaisant — mais de 57 p. 100 seulement.

Il y a là un problème grave et douloureux que je me devais de souligner pour obtenir des décisions de votre part.

Avant d'abandonner votre budget, monsieur le ministre, pour formuler quelques propositions, je voudrais vous parler de la réorganisation générale de votre ministère. Il est bien difficile d'être ministre de l'éducation nationale quand on est en fait le premier employeur de France. Vous allez atteindre pratiquement 700.000 postes budgétaires fin 1969.

M. le ministre de l'éducation nationale. Et encore dit-on que cela ne suffit pas !

M. Pierre-Bernard Cousté. On dit, en effet, que ce n'est pas suffisant, mais ce qui m'inquiète au plus haut point, c'est la répartition entre l'administration centrale et les rectorats et les administrations régionales et locales, et à cet égard la loi d'orientation universitaire est particulièrement préoccupante.

En effet, le problème de la répartition géographique du personnel de votre ministère se pose si vous voulez véritablement lier la réforme universitaire, telle que la prévoit la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur que le Parlement a adoptée en première lecture, et la régionalisation de la vie économique, sociale et culturelle. L'allègement de certains services parisiens et une meilleure dotation de certains services régionaux permettraient peut-être d'obtenir une gestion améliorée de cet immense ministère de l'éducation nationale.

Ce n'est évidemment là pour le moment qu'une suggestion, formulée en termes larges et généraux ; mais vous l'examinerez sans doute avec soin.

Je présenterai maintenant, monsieur le ministre, quelques propositions d'avenir.

La première touche le problème de la recherche. Personnellement, je suis très engagé dans ces questions de recherche et je m'y intéresse, dans tous les domaines. Vous-même, le 24 juillet, puis lors de la discussion de la loi d'orientation universitaire, vous avez souligné le lien fondamental qui existe entre la recherche et l'enseignement supérieur. Mais, précisément, je constate que la dotation en faveur du C. N. R. S. est plus faible pour 1969 qu'elle n'était en 1968 : 43 millions de francs contre 72.500.000 francs, ainsi que l'indiquait M. Charbonnel.

Ce problème est préoccupant, d'autant plus qu'existe finalement une disproportion constante entre le nombre de techniciens et celui des chercheurs, alors que chacun reconnaît que deux techniciens sont nécessaires pour un chercheur. Je ne comprends pas comment on pourra véritablement rendre notre recherche efficace, alors que la France entre dans une fantastique compétition internationale, si le C. N. R. S. ne reçoit pas les dotations nécessaires, telles que les espèrent non seulement ceux qui vivent dans la recherche mais encore ceux qui s'intéressent à l'avenir même du pays.

Voilà un problème que je devais poser et qui concerne l'avenir. Il en est un autre.

Vous avez été ministre de l'agriculture, et vous connaissez si bien les problèmes de l'agriculture que je ne peux manquer de soulever la question de l'enseignement supérieur agricole, même s'il relève en grande partie de la compétence du ministre de l'agriculture.

En fait, l'enseignement agricole au fil des années a été édifié avec une efficacité que certains ont raison de souligner. Mais, chez ceux qui sortent de nos écoles nationales d'agriculture, de l'institut national agronomique ou des écoles nationales vétérinaires, l'absence de cette culture économique dont vous connaissez l'importance est particulièrement frappante. Dans ces conditions, ce complément nécessaire de leur culture technique devrait prendre une force et une forme nouvelles. Il est à la fois intéressant et nécessaire de sortir l'enseignement agricole d'un certain isolement, comme l'agriculture elle-même.

Nous avons volé, monsieur le ministre, une loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui permet la création d'universités et d'établissements. Le moment est venu pour l'avenir de l'agriculture et de l'élevage français, si importants pour la nation, d'engager en collaboration avec votre collègue M. le ministre de l'agriculture une véritable réforme de l'enseignement agricole par la création d'universités de biologie et d'économie rurales.

Il y aura là quelque chose de novateur et de digne de ce grand pays qu'est la France et de sa tradition. Cette proposition mérite, je crois, d'être étudiée sans délai.

Ma dernière observation sur l'avenir concerne l'enseignement secondaire dont vous disiez tout à l'heure que le rôle d'orientation était très important. Je voudrais vous en donner acte, puisque vous avez pris la peine de m'interrompre et de me répondre d'une manière très complète.

En France, l'éducation artistique est trop ignorée...

M. le ministre de l'éducation nationale. Très juste !

M. Pierre-Bernard Cousté. ... non seulement dans les différents ordres d'enseignement, mais dans le fait même que l'orientation qu'on donne à la jeunesse est essentiellement axée sur ce que nous connaissons de l'enseignement et non pas sur ce qu'il devrait dispenser à cette jeunesse.

Vous devriez étudier la possibilité pour des êtres, qui ne sont pas inférieurs mais qui sont autres, d'un baccalauréat artistique. Vous avez d'ailleurs répondu au comité national de l'éducation artistique dans des termes assez favorables. Je crois que, à cette tribune, je me devais de rappeler l'importance, dans une nation comme la nôtre, où il y aura de plus en plus d'hommes qui manifesteront le souci du beau, du divertissement et non pas simplement celui de la rentabilité économique immédiate et de la productivité, de favoriser l'épanouissement de vocations artistiques et d'accroître le nombre des « consommateurs d'art ». Cela correspond au monde dans lequel nous sommes, qui a aussi besoin de beauté et d'arts, et je pense que vous ne serez pas insensible, monsieur le ministre, à cet argument.

Telles sont les observations que je croyais devoir présenter sur ce projet de budget. Je ressens à sa lecture, une fois de

plus, ce que son caractère annuel a de facile. Je le dis pour souligner l'importance qu'il y a à s'attacher à une vision d'avenir qui, dépassant le V^e Plan, englobe aussi le VI^e. C'est sur cette perspective d'avenir que je vous laisse, monsieur le ministre, avec ce budget que je trouve, après tout, positif. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je voudrais dire tout de suite un mot à M. Cousté, sur le problème du baccalauréat artistique, pour bien préciser ma pensée sur ce point.

Il n'y aura pas de baccalauréat artistique mais il pourra y avoir des disciplines artistiques dans le baccalauréat. Le baccalauréat doit être unique ; il doit donner accès à toutes les facultés et non pas seulement aux facultés de lettres ou de sciences. Il comprendra alors une partie fondamentale et une partie optionnelle qui pourra être tout à fait composite, englobant des matières techniques et artistiques, des langues vivantes et des langues mortes.

En réalité, il doit y avoir un édifice commun du baccalauréat assorti d'un certain nombre d'éléments optionnels dans lesquels la culture artistique devra jouer un rôle beaucoup plus important qu'aujourd'hui.

J'ai retenu votre observation, monsieur Cousté, et j'y reviendrai demain. Mais dès maintenant, ne voulant pas vous laisser dans l'erreur au sujet de l'institution d'un baccalauréat artistique, j'ai tenu à vous donner une réponse positive au sujet de l'art dans le baccalauréat.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Garcin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Edmond Garcin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais, dans le cadre de ce débat sur le budget de l'éducation nationale, traiter, au nom du groupe communiste, les problèmes qui se rapportent à l'enfance inadaptée et à l'enseignement du premier degré.

Qui ne connaît le drame de l'enfance inadaptée, ce drame qui bouleverse des familles durement touchées par la présence d'un enfant caractériel, déficient mental ou déficient moteur ?

Qu'a-t-on fait pour ces enfants ? N'ont-ils pas droit, au regard de la loi de 1882, à un enseignement obligatoire et gratuit ? Qu'offre-t-on à nos 700.000 enfants inadaptés de 15 à 19 ans, dont le nombre s'accroît chaque année de 25.000 ? Environ 150.000 places dans les classes spécialisées.

Ce sont les crédits qui font défaut. Cette année encore votre budget ne permettra pas d'apporter un début de solution à ce problème.

Combien avons-nous d'écoles spécialisées ? Combien de C. E. S. sont-ils équipés pour recevoir des débilés légers ? Un enfant sur cent seulement peut suivre les classes de type spécialisé, alors que près de 1.500.000 familles souffrent et font des sacrifices considérables, sans compter les handicapés de plus de vingt ans.

Combien de classes-ateliers ont été ouvertes depuis la rentrée scolaire ? Combien d'éducateurs spécialisés avons-nous ? Un pour cent élèves, alors qu'il en faudrait un pour douze. Ce ne sont pas les quelques centaines de nouveaux postes d'instituteurs spécialisés prévus à ce budget qui pourront répondre aux immenses besoins.

Le V^e Plan avait prévu la création de 19.000 postes. Or, en quatre années, y compris 1969, nous n'avons obtenu que le tiers de ces prévisions.

Pourrais-je citer le cas, dans ma commune, de cette maman qui depuis plusieurs années accompagne chaque jour son enfant, ce qui représente 40 kilomètres aller et retour, à une école spécialisée pour lui permettre de s'approcher le plus possible d'une vie normale ?

Dans ce cas, le transport ne devrait-il pas être gratuit et organisé ? Le problème est le même pour les enfants handicapés moteurs, qui devraient pouvoir suivre une rééducation fonctionnelle. Et combien d'autres n'ont même pas trouvé une école ? Combien se replient sur leur souffrance ?

Si, à travers votre budget, on parle d'efforts en faveur de l'enfance inadaptée, qu'en est-il en réalité, quand on maintient à 500 les créations de classes de perfectionnement, quand on diminue celles des écoles nationales de perfectionnement ? Le seul effort, ô combien insuffisant ! se situe dans les sections spécialisées des C. E. S.

Mais que représente cet effort au regard d'un problème qui touche des centaines de milliers de jeunes ?

Ce drame est un drame national et il importe plus que jamais que l'éducation nationale ne le considère plus comme un problème secondaire.

Le budget de l'éducation nationale doit être doté des crédits indispensables à la formation de maîtres hautement qualifiés et à la construction de classes équipées, afin d'assurer dans les meilleurs délais, à tous les enfants inadaptés, un enseignement public, gratuit et approprié, afin de prévoir avant la fin de la scolarité leur réinsertion dans la vie professionnelle et dans la vie sociale.

Dans le domaine de l'enseignement préscolaire et élémentaire, votre budget, monsieur le ministre, prévoit la création de 5.500 classes maternelles et élémentaires contre 5.000 l'année dernière. Mais, en réalité, selon le rapport sur l'équipement scolaire, il a été ouvert, de septembre 1967 à septembre 1968, non pas 5.000 classes mais 8.302, dont près de 800 grâce aux ressources propres des communes et 1.498 classes démontables. Or si l'on veut appliquer ce que les mouvements revendicatifs unis des enseignants et des parents d'élèves ont pu arracher en mai et juin, c'est-à-dire la limitation à 25 élèves des classes préparatoires et de 40 à 45 dans les classes maternelles, il est certain que votre budget, en prévoyant la construction de 5.500 nouvelles classes et la création de 4.078 postes d'institutrices et d'instituteurs, ne peut, en aucune façon, correspondre à l'application de ces engagements.

Il faudrait doubler le nombre des cours préparatoires l'an prochain et accroître considérablement le nombre des autres classes élémentaires.

Où trouvera-t-on d'autres locaux que ceux qui ont été utilisés au maximum cette année ?

Il faut aussi des maîtres qualifiés. Alors que chaque année 60 à 70 instituteurs et institutrices sortent de l'école normale d'Aix dans les Bouches-du-Rhône, 500 à 600 suppléants dépourvus de formation professionnelle deviennent du jour au lendemain responsables de l'éducation de milliers d'enfants.

Le nombre d'instituteurs remplaçants en stage de formation a été diminué. Lors de la rentrée scolaire dans les Bouches-du-Rhône, 15 enseignants ont reçu leur nomination et sont entrés en fonctions deux jours seulement après l'ouverture du stage.

Toujours au sujet des enseignants, il faut signaler que les institutrices et instituteurs qui remplissent les conditions suffisantes pour être titularisés doivent attendre plusieurs années leur titularisation faute de postes budgétaires.

De plus, sur trente heures de cours, dont vingt-sept seraient consacrées aux enfants, les enseignants devraient disposer de trois heures pour leur formation pédagogique sous forme de rencontres, d'échange et d'expérience de conseils des maîtres. Il serait nécessaire également que soit étudié le problème des demi-décharges afin que les directrices et les directeurs puissent accomplir d'une façon normale à la fois leur enseignement et leur direction.

Enfin, comme pour l'ensemble des travailleurs de province, nous demandons l'abrogation des zones de salaires qui font de nos maîtres des enseignants diminués.

En ce qui concerne les écoles maternelles qui méritent un soin particulier et qui devraient accueillir tous les enfants âgés de deux ans révolus, nous sommes bien loin du compte avec la création de 400 postes d'institutrices.

Comment ne pas insister sur le rôle social irremplaçable de l'école maternelle qui permet aux femmes de travailler pour subvenir aux besoins du ménage en leur enlevant le souci de leurs jeunes enfants pendant une partie de la journée ?

Souventefois, l'école maternelle apporte à bon nombre de petits ce qu'ils ne peuvent trouver dans leur foyer : l'espace, la lumière, de bonnes conditions d'hygiène, la sécurité, à condition qu'ils ne soient pas entassés à 50 et quelquefois même plus, dans une seule pièce, comme cela existe encore à l'heure actuelle.

L'école maternelle rend service aux familles et par-là même aux enfants, mais combien de bambins de 3, 4 ans et même plus ne peuvent y entrer ? Où vont-ils ? A la rue, sous la garde d'une voisine, dans une garderie quand il en existe une. Combien d'inégalités apparaissent dans différents quartiers d'une même ville !

De plus, l'école maternelle, qui intéresse plus de deux millions d'enfants, constitue l'étape indispensable entre le milieu familial et le milieu social. Elle aide l'enfant à prendre conscience de sa personnalité, à se connaître, à se situer dans le groupe. La vie collective dès le plus jeune âge apparaît comme un complément indispensable au milieu familial pour l'équilibre de l'enfant.

Enfin, les échanges entre les enfants permettent l'enrichissement indispensable de chacun. Ils aident l'enfant à se socialiser. L'institutrice de l'école maternelle, dont le rôle est extrêmement délicat, ne doit pas être ravalée au rang de gardienne d'enfants.

L'école maternelle se trouve donc à la base de l'éducation nationale. Un effort considérable doit être fait en sa faveur.

Malheureusement, votre budget ne répond pas à cette nécessité indispensable qu'est la préparation de nos tout-petits à l'école de demain. Vous indiquez que 62 enfants sur 100 de 2 à 6 ans sont scolarisés, mais combien y en a-t-il de 2 à 3 ans, de 3 à 4 ans et de 4 à 5 ans ? Le pourcentage en est tristement réduit et dans beaucoup de villes, de quartiers et de villages ce pourcentage est nul ou presque nul pour certaines limites d'âge.

Pour nos 400.000 adolescents de 14 à 16 ans soumis à la scolarité obligatoire, l'inquiétude est encore plus grande. Déjà l'an dernier, nous avons dénoncé l'absence totale de crédits pouvant permettre cette scolarisation. Vos sections d'éducation professionnelle ont été un véritable échec et elles ne constituent qu'un expédient.

L'an dernier, dans les Bouches-du-Rhône, sur près de 8.000 jeunes gens touchés par la prolongation de la scolarité, 4.000 sont entrés dans les C. E. T., 500 dans les sections d'éducation professionnelle, 100 dans les classes d'accueil de quatrième et 3.000 ont été maintenus en classe de fin d'études.

Cette année, la situation est encore plus grave. La seule solution est dans la construction d'urgence de collèges d'enseignement technique dans lesquels devraient être ouvertes des sections préparatoires et préprofessionnelles. Là non plus, votre budget ne répond pas aux besoins essentiels de la nation. Il ne correspond pas à un véritable budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Massoubre.

M. Jean-Louis Massoubre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, sachant que les objectifs à long terme ne sont en aucune manière pour vous un moyen d'esquiver les difficultés du présent, que les réformes profondes n'excluent pas dans votre esprit les préoccupations immédiates et que vous n'êtes pas un adepte du précepte : « *De minimis non curat praetor* », je voudrais appeler votre attention sur les problèmes du département que je représente en matière d'éducation nationale.

Soit en ce qui concerne la chronologie, je commencerai par les écoles maternelles. En ce domaine, il faut noter une insuffisance générale des postes existants qui ne permettent guère, dans la plupart des secteurs, d'admettre les enfants avant l'âge de cinq ans, ce qui serait pourtant conforme tant à l'intérêt des enfants qu'aux vœux des familles.

Dans le premier cycle, je ne ferai allusion, par souci de brièveté, qu'aux deux problèmes cruciaux auxquels nous nous heurtons.

Le premier, sur lequel j'avais déjà appelé avec insistance, l'an dernier, l'attention de votre prédécesseur, monsieur le ministre, est celui de l'insuffisance du nombre des postes d'instituteurs remplaçants, insuffisance rendue plus évidente encore par la féminisation croissante du corps enseignant.

Quand au second, sa résonance sociale et humaine est peut-être plus grave encore. Il s'agit du sort des inadaptés dont on ne dira jamais assez les problèmes douloureux qu'il pose et combien il mérite un effort prioritaire, un effort particulier de la nation. Pour parler chiffres, on admet généralement, vous le savez bien, monsieur le ministre, que 8 p. 100 environ des élèves sont justiciables des classes de perfectionnement, ce qui signifie, l'effectif de chacune de ces classes étant au maximum de quinze élèves, qu'il devrait y avoir, en moyenne, une classe de perfectionnement pour cinq classes primaires. Or, à l'heure actuelle, la plupart des secteurs n'en comportent qu'une seule pour dix classes.

De plus, le nombre des sections d'éducation spécialisée des collèges d'enseignement secondaire qui reçoivent des élèves sortant des classes de perfectionnement est actuellement dérisoire puisqu'il n'en existe, pour le département de la Somme, que deux. Un effort supplémentaire particulièrement pressant s'impose donc en ce domaine.

En ce qui concerne le second cycle, mon souci est relatif à la révision de la carte scolaire, à propos de laquelle je voudrais faire valoir deux préoccupations que je crois légitimes. La première concerne le maintien du lycée de Corbie, dont l'existence est actuellement remise en question, mais qui trouve, à mon sens, sa raison d'être dans la proximité d'Amiens.

La seconde appelle la création d'un collège d'enseignement technique dans la ville de Montdidier, qui occupe une situation géographique privilégiée au centre de la région de Picardie.

Est-il besoin de dire enfin que je souhaite que les opérations inscrites ne souffrent aucun retard, notamment à Roye et à Moreuil qui attendent avec impatience les deux collèges d'enseignement secondaire et les deux collèges d'enseignement technique qui leur sont promis pour 1970 et dont je souhaite que la réalisation intervienne sans le moindre retard.

Je voudrais, monsieur le ministre, terminer sur une note plus optimiste en vous remerciant d'avoir pris en considération la vocation universitaire de la ville d'Amiens, qui vient d'être reconnue et consacrée officiellement par vos services.

Qu'il me soit permis toutefois d'insister pour que dans la définition des attributions et des activités de cette université soient prises en compte deux remarques relatives à sa vocation particulière. La première tient à la proximité de la région parisienne. Située à cent kilomètres de Paris, Amiens peut légitimement prétendre à être au Nord ce qu'est Orléans au Sud et même attirer, dans une certaine mesure, les étudiants qui, dans certaines disciplines, ne pourraient trouver place dans les universités de Paris, dont on dénonce à juste titre les effectifs pléthoriques.

La Picardie étant, d'autre part, une région carrefour et Amiens occupant une place de choix dans l'ensemble européen, comment ne pas souligner cette autre vocation ? Si, comme vous avez bien voulu m'en donner l'assurance au cours des derniers débats, vous êtes décidé à accentuer le caractère international et en particulier européen de certaines universités, Amiens doit figurer au tout premier rang de ces universités françaises à caractère européen.

M. le ministre de l'éducation nationale. Cela n'est pas exclu du tout.

M. Jean-Louis Massoubre. Je vous en remercie.

Tel est, monsieur le ministre, le résumé qui n'a pas voulu être exhaustif de mes préoccupations d'ordre scolaire et universitaire et pour lesquelles je m'en remets avec confiance à votre diligente compréhension. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Brugnon. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Maurice Brugnon. Mesdames, messieurs, parce que l'une des 193 espèces vivantes de singes, le « singe nu » s'est donné le nom d'*homo sapiens*, selon Desmond Morris — que nul ne s'en offusque, bien sûr...

M. le ministre de l'éducation nationale. Depuis, nous nous sommes vêtus ! (Sourires.)

M. Maurice Brugnon. Oui, mais c'est sur un autre plan qu'il se place en parlant du « singe nu ».

... nous serions, paraît-il, surtout « préoccupés d'étudier les plus nobles mobiles de notre comportement », mais « d'en négliger les mobiles fondamentaux ».

Il nous apparaît que l'action poursuivie depuis quelques mois au ministère de l'éducation nationale s'inscrit en faux contre cette action puisque les préoccupations d'ordre pédagogique y sont primordiales. L'augmentation du nombre des postes d'école maternelle, qui se traduit par une ligne spéciale au budget, montre qu'est reconnue cette forme de justice sociale, dans l'action que développe l'enseignement préscolaire.

Cela suppose des locaux suffisants pour l'accueil des bambins : plus d'écoles-casernes de 10 ou 11 classes avec 50 élèves au moins par classe. Cela suppose que les locaux implantés ne se révèlent pas trop exigus au point que les dortoirs, salles d'accueil, réfectoires sont hientôt transformés en salles de classe. Cela suppose aussi qu'il y ait une implantation insuffisante d'écoles maternelles dans les villes et dans les zones rurales.

Dans les heures, la création d'écoles maternelles se heurte trop souvent à ce texte de 1886 qui autorise la fermeture d'écoles maternelles selon la volonté des municipalités. Ce texte, monsieur le ministre, il faut le déclarer caduc.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Brugnon. Vous avez aperçu, comme moi, cette difficulté et je tiens à vous donner mon accord sur ce point.

M. Maurice Brugnon. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Dans les zones rurales, nous savons les difficultés que rencontre l'implantation d'écoles maternelles, pourtant indispensables si l'on veut assurer l'égalité des chances à tous les enfants de France et faire bénéficier les jeunes ruraux de cette éducation irremplaçable que donne l'école maternelle française. L'Etat est moralement obligé de se soucier du bien-

être de tous ses enfants, où qu'ils soient, quels qu'ils soient, quel que soit leur âge. Ainsi il répondra en même temps aux besoins des familles.

On sait bien tout ce que cette notion implique en dehors des questions de locaux dont la construction doit à la fois être cohérente et tenir compte de l'évolution démographique. Cela implique l'allègement des effectifs.

La moyenne par classe a été abaissée à 45 élèves mais des classes en comptent régulièrement plus de 50 : en raison des nécessités sociales, de l'amélioration de l'hygiène, de la diminution des évictions, l'absentéisme des enfants est nettement moindre que dans un passé encore récent. Par ailleurs, l'âge d'admission devrait être notablement abaissé. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas accueillir partout des enfants de deux ans, d'autant qu'il est indispensable de placer des écoles maternelles auprès des groupes d'écoles primaires ?

Il est aisé de prévoir que les crédits de fonctionnement et d'équipement devront s'accroître fortement. Un seul exemple. L'enseignement des mathématiques modernes, auquel vous attachez, à juste titre, un grand prix, nécessite déjà à l'école maternelle l'acquisition d'un matériel coûteux. Or les municipalités — qui ne sont pas toujours informées, et on les comprend — hésitent à le fournir, ne serait-ce qu'en raison des charges toujours plus lourdes qui pèsent sur leur budget.

L'éducation préscolaire est essentielle, mais il ne faut pas manquer d'institutrices à l'école. Le remplacement des maîtresses malades se fait souvent mal ou ne se fait pas du tout. Il est arrivé que dans une école à trois classes deux maîtresses tombent malades en même temps et qu'il n'y ait personne pour les remplacer.

Il ne faut pas oublier non plus la pénurie de femmes de service. Pourquoi, alors que le chômage des jeunes pose un problème assez sensible, ne pas confier les postes de service — je dis bien « de service » et non pas les postes « d'enseignement » auxquels certains pourraient songer pour remédier à la crise de recrutement dans l'enseignement primaire — à des aides maternelles formées dans nos collèges d'enseignement technique et même à des jardinières d'enfants ?

Et le dépistage ! Le service de santé qui mériterait d'être rattaché à votre ministère — on l'attend de vous monsieur le ministre...

M. le ministre de l'éducation nationale. Je le sais.

M. Maurice Brugnon. ... fonctionne mal, ou même ne fonctionne pas du tout dans certains secteurs.

C'est là une des conditions essentielles de l'orientation dont vous avez fait un des maîtres mots de la réforme en cours. C'est parfois faute d'un examen médical renouvelé régulièrement que l'on arrive à certaines inadaptations et vous savez combien l'enfance inadaptée va demander d'imagination et de ressources si, comme nous l'espérons, elle devient un des secteurs majeurs de votre politique.

Tout cela va nécessiter de nombreuses modifications de la législation scolaire comme nous le souhaitons dans la proposition de loi tendant à la réforme de l'enseignement que nous avons déposée.

De la même manière que nous saluons l'effort que vous avez entrepris, nous aiderons à l'édification d'un système scolaire qui donne à l'enfant en même temps que l'aptitude à s'insérer dans la communauté des hommes, la formation corporelle, intellectuelle et artistique qui lui permettra, une fois devenu homme, de ne pas être « ballotté », de ne pas suivre, mais de conduire.

J'ai réservé une grande partie de mon exposé aux problèmes de l'école maternelle. La plupart de ces problèmes, comme celui de la santé scolaire ou de la construction, se retrouveront dans l'enseignement primaire. Mais c'est de l'école maternelle que part l'orientation et nous savons bien qu'elle ne s'y arrête pas.

Pour que l'enseignement élémentaire remplisse pleinement sa mission, il convient de lui en donner les moyens. En plus de la satisfaction de certaines revendications, relatives aux élèves, à l'attribution de bourses plus importantes, à la nécessité de doter les établissements d'un matériel d'enseignement imposant, à l'amélioration des transports scolaires et à la surveillance des enfants — nous pourrions allonger ce catalogue — il importe de donner à l'enseignement élémentaire, comme à l'enseignement maternel, des maîtres toujours mieux adaptés à leurs missions, surtout s'ils se spécialisent, et à qui, par un recyclage régulier et fréquent — car le progrès va vite — on évitera le drame de la routine.

Ce souci de rénovation pédagogique qui vous anime requiert l'élevation du niveau de formation générale et professionnelle de tous les instituteurs. Vous avez effectué le premier pas en prévoyant une formation professionnelle en deux ans. Ce n'est qu'un premier pas et c'est vous qui en doutez le moins, assurément. Bientôt quatre ans seront nécessaires, après le bacca-

lauréat — trois ans à titre transitoire — pour atteindre le niveau de la licence, la base étant commune à tous les élèves-maîtres.

Vous pourrez faire donner aux uns une formation à caractère aussi polyvalent que possible, qui leur permettra d'enseigner les enfants jusqu'au terme du cycle d'observation et d'orientation, et aux autres une formation plus spécialisée, qui leur permettra d'enseigner les enfants à partir du cycle d'observation et d'orientation.

Les deux types de maîtres collaboreront à l'intérieur dudit cycle, mais la formation sera continue et l'adaptation devra être continue; sinon on risquera de connaître l'aventure des inventeurs du calendrier révolutionnaire qui virent ruiner leurs espoirs d'une semaine de dix jours parce que les chevaux, par atavisme, cessaient tout effort le septième jour.

C'est l'école normale qui continuera de donner cette formation, après la préparation au baccalauréat, en coopération avec l'enseignement supérieur.

Nous savons que vous faites étudier, grâce à un intense travail de commission, les mesures concrètes en vue de la formation des maîtres. Souhaitons que les conclusions viennent bientôt. Cependant le budget présent n'en permettra guère l'application. Il faudra donc un collectif. Votre collègue des finances y est-il préparé? La totalité du problème ne sera sans doute pas résolue.

M. Fernand Dupuy. Votre question est indiscrète.

M. Maurice Brugnon. Il restera le problème des écoles regroupées sans directeur, celui de l'éducation permanente de tous.

La vie n'est plus à la culture paisible de son jardin. Elle est une aventure digne d'être vécue pleinement.

Les loisirs aussi bien que la réduction du temps de travail, tout doit permettre à tous de se situer dans le bouleversement du monde, des hommes, des professions. C'est vrai des ouvriers, des agriculteurs, de tous les habitants de la cité.

Des postes d'animateurs socio-culturels, par exemple, devront être créés. Et un grand ministère de l'éducation nationale devra voir le jour. On serait étonné que vous n'y songiez pas, monsieur le ministre, puisque certains vous comparent à Jules Ferry; d'autres vous comparent à Victor Duruy; on se demande pourquoi?

M. le ministre de l'éducation nationale. Rien de cela n'est déshabillant.

M. Maurice Brugnon. J'en conviens, monsieur le ministre; je le dis parce que je vous estime.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en remercie.

M. Maurice Brugnon. Quoi qu'il en soit, vous êtes là parce que, toute crue, brutalement, la nécessité est apparue de changer l'école, pour que change la vie. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Odru. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, parce que nous n'avons cessé, tout au long des dernières années, d'alerter le Gouvernement sur la gravité de la situation dans l'enseignement technique, nous ne pouvons, tout en prenant acte des diverses mesures positives qu'il contient, considérer votre budget, monsieur le ministre, comme une étape valable du rattrapage nécessaire pour porter l'enseignement technique au niveau de ses besoins réels.

La question demeure posée: quelles mesures comptez-vous prendre pour doter en postes indispensables les établissements existants, pour construire les nouveaux collèges et lycées techniques qui permettront de donner enfin son sens à la prolongation de la scolarité et accueillir les centaines de milliers de jeunes rejetés vers l'enseignement technique; pour améliorer les conditions d'enseignement — les 2.000 postes obtenus après mai et juin ne constituant qu'une amorce; pour appliquer les réformes étudiées et préconisées par les commissions mises en place à votre ministère?

Votre budget pour 1969 ne permet d'atteindre aucun de ces objectifs. Vous avez, à Nice, annoncé l'élaboration d'un plan d'urgence de réalisation d'établissements d'enseignement technique, mais votre budget ne prévoit que le financement de 72 opérations, et encore ne peut-on conclure à l'ouverture en 1969 de 72 collèges d'enseignement technique ou sections de C. E. T., puisque leur financement est prévu par tranches.

Un véritable plan d'urgence devrait, dans sa première partie, comporter au moins 500 C. E. T. et la construction de nombreux lycées techniques offrant le plus large éventail de métiers.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce serait excessif!

M. Louis Odru. Un tel plan implique la disparition des sections d'éducation professionnelle, que nous condamnons car elles ne représentent, en aucune façon, un moyen de préformation ou de formation réelle et montrent que l'Etat se dessaisit du devoir d'éducation que la loi lui assigne.

De même, la réalisation de ce plan d'urgence permettrait — avec l'application des mesures sociales indispensables — d'en finir avec ce qu'il faut bien appeler le scandale des dérogations scolaires, comme celles, par exemple, qui sont prévues pour les jeunes filles issues de familles nombreuses, sous prétexte de leur permettre d'élever leurs frères et sœurs.

Mais il ne suffit pas de construire; il faut, en même temps, permettre — et cela doit concerner tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale — un développement général des connaissances, favoriser une véritable préparation à la vie active et jeter les bases d'une éducation permanente.

Il faut, pour cela, réformer les structures et le contenu de l'enseignement technique. A cet égard, nous proposons que soient instituées, dans les C. E. T., une année de raccourci avec l'enseignement long après les deux années des collèges du second cycle pour les meilleurs élèves, et une année de spécialisation couronnant l'enseignement « polyvalent » donné dans les collèges du second cycle, afin que la formation débouche réellement sur l'emploi.

A la place des sections d'éducation professionnelle et des classes pratiques qui consolident la ségrégation du premier cycle et n'offrent aucune perspective valable de formation, nous proposons d'accueillir les élèves des classes de fin d'études dans les C. E. T. dans des sections préparatoires — de rattrapage — et professionnelles — d'orientation — offrant des débouchés nombreux tant pour la poursuite des études que pour l'accès à la vie active.

Nous pensons de plus: que devraient être institués des cours obligatoires pour les jeunes de moins de dix-huit ans entrés dans la vie active; qu'une attention particulière devrait être enfin portée aux problèmes de la formation féminine, notamment pour l'apprentissage des métiers modernes; que la formation professionnelle accélérée dont nous apprécions les services est encore trop insuffisante et trop étroite; que la promotion sociale, malgré une progression relative, demeure réduite, inadaptée, trop souvent inefficace et trop fréquemment sous le contrôle patronal.

Le temps est venu d'instituer des mesures permettant aux jeunes travailleurs de « recoller » à tout moment à un cycle approprié d'études, y compris au niveau de l'enseignement supérieur. Il doit être possible à un jeune — et, bien entendu, aussi à un adulte — qui a dû interrompre ses études pour entrer dans la production, de les reprendre soit à temps plein, soit à temps partiel, dans le cadre d'une législation qui l'aide concrètement au lieu de le pénaliser. Il y va de l'avenir des travailleurs intéressés, mais aussi de l'avenir de la nation elle-même, en ce siècle de profondes révolutions techniques et scientifiques.

Vous connaissez, monsieur le ministre, les justes revendications du personnel de l'enseignement technique. Il ne vous étonnera pas que je vous demande ce que vous comptez faire pour les satisfaire.

Je les résume:

Élévation du recrutement et de la formation professionnelle; le Gouvernement peut-il prendre l'engagement de faire siennes les propositions retenues par la commission ministérielle actuellement mise en place et de commencer à les appliquer en 1969?

Résorption de l'auxiliariat, ce qui suppose l'accélération des mesures admises en mai et l'application de dispositions plus radicales pour réduire l'auxiliariat à un contingent de remplacement;

Amélioration de la situation indiciaire des personnels, en plaçant sur le même pied ceux qui concourent à un même enseignement;

Augmentation du nombre des postes mis au concours, admission de tous les candidats valables et construction de plusieurs écoles normales nouvelles dès 1969;

Enfin, règlement des situations catégorielles en application des promesses faites en juin dernier, notamment pour les surveillants généraux, les chefs d'établissement, les chefs de travaux, les professeurs stagiaires.

Permettez-moi également d'appeler votre attention sur la situation des services d'orientation scolaire et professionnelle.

Votre prédécesseur d'un moment, M. Ortoli, avait promis en juin dernier que rien ne serait mis en place dans le domaine de la réforme de l'orientation avant que le problème

ait été repris au fond et discuté avec les organisations représentatives.

Vos services discutent présentement avec ces organisations et réaffirment qu'il ne saurait être question d'appliquer la réforme Peyrefitte.

Pouvez-vous, à votre tour, confirmer publiquement l'abandon de ce projet par le Gouvernement et nous dire alors ce que signifie le crédit provisionnel proposé pour la création d'emplois destinés à la transformation du B. U. S. — bureau universitaire de statistiques — en office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle O. N. I. O. P. ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Louis Odru. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Puisque vous me posez une question tout à fait directe, je voudrais y répondre tout de suite, ce qui ne signifie pas que vos autres questions ne m'intéressent pas.

Il est exact — et je remonte le cours de votre exposé — que l'expérience des sections professionnelles n'a pas donné ce que l'on en attendait. Ce problème doit donc être repris.

J'ai noté votre suggestion visant à trouver un moyen pour remplacer les classes de fin d'études des collèges d'enseignement technique. Je vais y réfléchir. Ce problème est très compliqué, puisque des classes de fin d'études demeurent, qui s'articulent ensuite avec un enseignement de trois ans des collèges d'enseignement technique lequel devrait avoir disparu. Comme il existe toujours, il en va de même de ces classes de fin d'études, qui auraient du disparaître, elles aussi, pour ne laisser que l'enseignement typique des collèges techniques où les élèves devaient rester deux ans après la classe de troisième.

En ce qui concerne l'orientation nous avons affirmé que nous ne comptons pas procéder par voie autoritaire et que, conformément à la politique de participation, l'ensemble de l'affaire allait être repris. C'est l'objet de l'étude menée par un groupe de travail.

Nous avons déjà arrêté quelques idées. Notamment nous avons renoncé à l'institution des professeurs-conseillers. Nous reprenons l'affaire sur une optique différente. Je précise que ce qui est étudié en ce moment, plus particulièrement par M. le secrétaire d'Etat Trorrial, consistant à fonder les B. U. S. dans l'O. N. I. O. P., comme cela avait été prévu, n'a aucun rapport avec ce sujet.

Il ne s'agit pas du tout de faire une orientation autoritaire, mais de procéder à une étude générale de l'orientation, en tenant compte de tous les renseignements possibles sur les débouchés, sur l'information et sur les qualifications.

Dans le cours de la discussion, M. Trorrial aura peut-être l'occasion de s'expliquer sur ce point. Je tiens à préciser, pour éviter tout malentendu dans votre esprit, que rien ne sera mis en œuvre avant que ces travaux aient abouti à une solution élaborée.

De toute manière, nous avons adopté le principe de l'orientation continue. Nous l'avons d'ailleurs démontré en instituant un tronc commun pour les classes de sixième et de cinquième. L'orientation doit être un effort continu qui aboutit de temps en temps à des résultats pour les uns ou pour les autres, mais elle ne doit pas être un choix dogmatique fondé sur une épreuve déterminée.

Sans contester le moins du monde le rôle des techniciens — l'orientation est une technique comme une autre, vous ne l'ignorez pas monsieur Odru — au départ, sous réserve des problèmes spécifiques qu'exige l'intervention de l'orienteur, le professeur et notamment le professeur principal — institution que je me propose de continuer dans le second cycle — et les parents joueront évidemment un rôle très important.

M. Louis Odru. Je vous donne acte bien volontiers de vos déclarations, monsieur le ministre. Si j'en comprends bien le sens, le Gouvernement ne s'engage pas par des voies détournées dans l'application de l'ancien projet qui porte le nom de « réforme Peyrefitte » ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous avons repris l'ensemble du sujet. Je ne dis pas que le projet antérieur n'avait pas de bonnes parties, je dis seulement que l'ensemble du sujet est actuellement repris dans une optique correspondant aux nouvelles dispositions que nous avons prises, notamment en ce qui concerne le tronc commun, ce qui change évidemment la base de la réforme.

M. Louis Odru. C'est une question à laquelle s'intéressent beaucoup les associations de parents d'élèves, les membres du corps enseignant et leurs syndicats.

Vous n'ignorez pas l'importance que nous accordons tous au problème de l'orientation professionnelle.

M. le ministre de l'éducation nationale. Et moi aussi !

M. Louis Odru. Je le sais.

Vous n'ignorez pas la levée de boucliers qui se fit à l'époque contre tout projet d'orientation d'un type autoritaire. C'est d'une réforme comme celle-ci que nous ne voulons pas.

Si je vous ai demandé ce que signifiaient également les crédits proposés au titre de la création de certains emplois destinés à la transformation du B. U. S. en office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle, c'est parce que ce fameux office national d'information pour l'adaptation pédagogique et professionnelle était dans la réforme dite « réforme Peyrefitte » — je la nomme ainsi pour la clarté de ma démonstration — une des pièces maîtresses de l'édifice.

M. le ministre de l'éducation nationale. Voulez-vous me permettre de vous interrompre de nouveau, monsieur Odru ?

M. Louis Odru. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale avec la permission de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Le problème est technique.

Je ne dis pas que ce qui a été fait avant moi ne vaut rien ni que je vois toutes les choses d'un œil nouveau.

En réalité, c'est un sujet très difficile dans lequel on expérimente, on étudie des manières de procéder. Or, dès l'instant que nous avons repris le problème de l'orientation de l'enseignement secondaire, sans nier ce qu'il peut y avoir de bon dans les projets antérieurs, il faut bien voir que nous sommes en présence d'une table rase et que nous devons construire maintenant, après les consultations dont je vous ai parlé, quelque chose de nouveau.

Le problème de l'O. N. I. O. P. est différent. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer dans certaines réunions de parents d'élèves, mais je tiens également à le faire ici puisque vous me posez la question.

M. Louis Odru. Dans la même lancée, vous serez certainement d'accord avec moi si j'indique qu'il ne faut pas reconduire dans le budget de 1969 les crédits prévus et bloqués dès 1967 et 1968 pour des fonctions qui n'existent pas, comme celles de professeurs conseillers.

M. le ministre de l'éducation nationale. Il n'est plus question de professeurs conseillers. C'est une affaire terminée. Je l'ai dit et je le maintiens.

M. Louis Odru. Ces crédits doivent donc être utilisés pour le développement des services d'orientation scolaire et professionnelle, ce qui permettrait, je le dis au passage, de créer immédiatement 217 postes supplémentaires de conseillers psychologues, dont 20 postes de direction de centres.

Ces crédits doivent en outre être considérablement augmentés pour permettre l'indispensable création, en cinq ans, des 5.000 à 6.000 postes de conseillers psychologues nécessaires.

Vous savez, monsieur le ministre, que ce chiffre qui est actuellement avancé est vraisemblablement celui qui correspond le plus aux besoins de l'éducation nationale. L'on mesure ainsi la disproportion qui existe entre les 5.000 ou 6.000 postes à créer dans les cinq années à venir et les 120 misérables postes créés dans le budget de 1969 : 120 postes, monsieur le ministre, c'est-à-dire même pas les 150 dont parlait M. le rapporteur Capelle tout à l'heure.

Alors, ces crédits de l'orientation professionnelle, il faut les augmenter massivement pour créer ces milliers de postes, pour améliorer les conditions de travail et d'efficacité de ces personnels, pour réduire leurs horaires réels à 30 heures par semaine, pour former un nombre accru de conseillers qui pendant leurs études doivent bénéficier d'une bourse-traitement, pour transformer les annexes de centres en centres, pour revaloriser les indices de tous les personnels d'orientation, et notamment aligner les indices de conseillers sur ceux des certifiés.

En souhaitant obtenir une réponse, je vous poserai une dernière question : quelles sont vos intentions quant au contenu et à la promulgation toujours différée du statut des personnels de psychologie et d'orientation scolaire et professionnelle ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Westphal. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Alfred Westphal. Après avoir « contesté » lors d'une récente confrontation, il m'est agréable de vous dire aujourd'hui, monsieur le ministre, que ma voix ne vous fera pas défaut au moment du vote du budget de l'éducation nationale.

M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Westphal.

M. Alfred Westphal. Je profite cependant de cette occasion pour poser de nouveau les questions que j'avais déjà posées à plusieurs reprises à vos prédécesseurs, à M. Fouchet et à M. Peyrefitte.

Il s'agit de l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement. Chacun reconnaît qu'il en résulterait une simplification et un avantage. Je pense aussi bien aux maîtres, intéressés au premier chef, qu'aux municipalités qui sont obligées de payer cette indemnité de résidence. Peut-être M. le ministre de l'économie et des finances ne partage-t-il pas cette opinion, car cette intégration entraîne évidemment des conséquences dans le calcul de retraite. Mais tous les usagers seraient d'accord. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'une solution intervienne.

Alors, monsieur le ministre, comment faut-il interpréter la réponse faite depuis plusieurs années par le ministre ou les services du ministère de l'éducation nationale, aux termes de laquelle « l'affaire est à l'étude » ?

M. le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Alfred Westphal. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, avec la permission de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. Monsieur Westphal, l'affaire est plus de la compétence du ministre des finances et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique que du ministre de l'éducation nationale.

Néanmoins, vous savez qu'une fraction — 2 p. 100 — de l'indemnité de résidence vient déjà d'être intégrée dans le traitement. Vous savez que cette indemnité de résidence varie de 12 à 20 p. 100 selon les zones. Le fait qu'il y a déjà eu une intégration de 2 p. 100 signifie que l'affaire a dépassé le stade de l'étude et qu'on envisage, au fur et à mesure des possibilités, des prolongements dans le sens que vous souhaitez.

M. Alfred Westphal. Sans être trop optimiste, je puis donc conclure que vous êtes favorable à cette intégration et que vous espérez pouvoir la réaliser.

M. le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. Ne me faites pas faire des promesses que je ne peux pas faire.

M. Alfred Westphal. Dans le même ordre d'idées, dois-je rappeler que sont également en instance, au ministère de l'éducation nationale, les statuts de chefs d'établissements du premier et du deuxième degré ?

Ces statuts, semble-t-il, ne demanderaient qu'à être mis en application par un décret ministériel. Ce décret a-t-il des chances de paraître bientôt ? Une réponse affirmative de votre part serait bien accueillie par les intéressés.

Enfin, monsieur le ministre, je reviens sur une affaire que j'avais signalée le 12 août 1968. Il s'agit de la dotation pour la demi-pension dans les C. E. S. et les C. E. G. Il s'est avéré que même dans les établissements nationalisés, les frais de fonctionnement n'étaient pas pris en charge dès le début par le ministère de l'éducation nationale. On s'est retranché derrière des opérations budgétaires. Cela m'inquiète quelque peu, monsieur le ministre, et le rapporteur pour avis, M. Weinmann, ne m'a pas entièrement rassuré lorsqu'il a indiqué que les crédits destinés à la construction des nouveaux C. E. G. et C. E. S., en 1969, ne seront pas diminués au profit des unités d'enseignement de l'enseignement supérieur.

Espérez-vous réaliser exactement le programme inscrit au V^e Plan ? Allez-vous construire en 1969 le nombre de C. E. S. prévu par le Plan ?

C'est tout ce que j'avais à vous demander, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Guichard.

M. Claude Guichard. Mesdames, messieurs, les examens se passent, la rentrée se prépare, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur sera sous peu définitivement votée, la rénovation de l'enseignement secondaire est amorcée et, aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur les crédits qui seront affectés, en 1969, à l'éducation nationale.

Disposerez-vous, monsieur le ministre, des moyens de votre politique ? Telle était la question qu'ici même, il y a quelques jours, chacun se posait lors du débat sur l'Université.

L'éducation nationale a réclaté depuis longtemps et réclamera encore longtemps des efforts accrus. Constamment accrus depuis plusieurs années, ces efforts sont particulièrement importants en 1969.

Avec un budget de 24 milliards 759 millions de francs, le budget de l'éducation nationale atteint 16,74 p. 100 des dépenses totales alors qu'en 1968 il n'en représentait que 15,90 p. 100. La progression d'une année sur l'autre est encore plus significative. De 1968 à 1969, cette progression est de 4 milliards 240 millions de francs, soit 20,5 p. 100, dépassant ainsi l'augmentation des dépenses définitives totales qui, elle, n'est que de 18,3 p. 100.

Je rappellerai que de 1967 à 1968 la progression n'avait été que de 10,3 p. 100, soit une progression proportionnellement deux fois moins importante que cette année.

C'est un effort considérable mais est-il suffisant ? Il est difficile de répondre, car en matière d'éducation nationale il reste toujours quelque chose à faire et les besoins sont illimités. Je dirai par conséquent, que ce budget est robuste, qu'il est raisonnable et que surtout il est le signe d'une volonté d'action.

Il convient de saluer tout d'abord l'augmentation des crédits destinés à l'enseignement supérieur. Plus de 5.600 emplois créés pour le personnel enseignant et technique, dont 2.200 pour les I. U. T., et une dépense de 266 millions de francs. Ce n'est pas négligeable : cela permettra une amélioration sensible des possibilités d'encadrement qui fera plus qu'absorber l'accroissement des effectifs d'étudiants et qui est largement supérieure à celle des budgets de 1967 et de 1968.

Les dépenses d'équipement elles-mêmes sont en augmentation de 30 p. 100 par rapport à 1968 et le taux d'exécution des prévisions du V^e Plan atteindra 70 p. 100 à la fin de 1969.

Une ombre à ce tableau : le développement des I. U. T. est très en retard sur les prévisions du Plan. Malgré les efforts actuels, les instituts ne pourront accueillir que 40.000 étudiants alors qu'il faudrait au moins, dans les sections scientifiques, 80.000 places en 1970. Les soucis d'une amélioration de l'enseignement au niveau du premier et du second degré sont également évidents. Malgré la constance des effectifs dans les classes maternelles et élémentaires, 4.000 emplois d'instituteurs ont été créés. Pour assurer un meilleur encadrement dans les établissements du second degré, 8.155 emplois ont été créés auxquels s'ajoutent ceux qui sont destinés aux C. E. T. La population scolaire n'a pourtant guère varié depuis l'an dernier.

Mais, là encore, il y a une ombre au tableau : si le taux d'exécution du V^e Plan est respecté pour les établissements du second degré, les investissements destinés à l'enseignement élémentaire sont en retard puisque leur taux d'exécution à la fin de 1969 ne sera que de 63,8 p. 100. Cette constatation témoigne donc d'un net retard qui demandera l'an prochain une attention accrue.

Reconnaissant ces efforts, monsieur le ministre, je n'en regretterai que plus certaines lacunes.

Tout d'abord, les services administratifs extérieurs sont sous-développés. Malgré la création de 6.200 emplois, les moyens de ces services ne seront accrus, par rapport à l'an dernier, que de 7 p. 100. C'est peu lorsque le budget est en augmentation globale de 20 p. 100. Pourtant la nationalisation et l'étatisation de plusieurs établissements, l'augmentation du volume de leurs activités et les opérations de déconcentration rendent indispensable la multiplication du personnel administratif pour améliorer la gestion et le fonctionnement des services communs et des établissements.

Par un paradoxe étonnant, la recherche scientifique paraît souffrir des efforts entrepris en faveur de l'enseignement supérieur. Ce n'est pas en créant 100 emplois de chercheurs contractuels et 578 emplois de techniciens que l'on donnera à la recherche scientifique l'incitation dont elle a besoin, et que l'on pourra espérer stimuler le développement des activités du C. N. R. S. Pourtant — il faut le reconnaître — la France n'est pas dans le peleton de tête pour le dépôt des brevets d'invention, et si le caractère des Français est d'être imaginatifs, encore faut-il leur donner les moyens de le montrer.

Les organes d'information et d'orientation ne paraissent pas bénéficier cette année des mesures qui leur permettraient de remplir le rôle fondamental que, de toute part, on leur reconnaît et que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur leur a également reconnu récemment. Nous refusons la sélection en tant que méthode de limitation, parce que c'est une solution arbitraire et paresseuse. Mais comment faire de l'information efficace et de l'orientation active alors que les mesures nouvelles n'atteignent modestement que trois millions de francs ? Sans doute faut-il penser que ce n'est là qu'un premier pas.

Les bibliothèques publiques et universitaires n'ont jamais été les enfants chéris des divers budgets de l'éducation nationale.

La France est certainement un des pays occidentaux où la lecture publique est la moins développée : l'absence de bibliothèques doit y être pour quelque chose. Depuis deux ans des crédits importants ont été dégagés, mais ils restent insuffisants. Actuellement, dans le budget pour 1969, les moyens de service des bibliothèques publiques et universitaires ne dépassent pas 0,6 p. 100 de ceux du budget de l'éducation nationale.

Bien que le système d'attribution des bourses soit loin d'être parfait, il a le mérite d'exister et de rendre de réels services : 24.000 bourses supplémentaires dans l'enseignement supérieur pour 60.000 à 70.000 étudiants nouveaux, c'est bien ; 117.000 bourses nationales créées dans le second degré pour un accroissement très faible des effectifs, c'est un effort très intéressant.

Les mesures prises en faveur des agriculteurs sont particulièrement dignes d'intérêt. La création en faveur de leurs enfants de 60.000 bourses nationales nouvelles montre, monsieur le ministre, que vous connaissez leurs besoins et que vous avez le souci d'y porter remède. Je m'en réjouis, car les jeunes ruraux sont issus de milieux sociaux modestes et cette mesure est une très bonne incitation à poursuivre des études.

Il faut aussi faire un gros effort en milieu rural pour améliorer les transports scolaires. Des mesures nouvelles sont prévues dans le budget pour faire face à l'augmentation des effectifs transportés. Mais il ne faut pas seulement veiller à augmenter le nombre des circuits et des kilomètres parcourus, il faut aussi améliorer le confort, diminuer l'attente et activer le transport pour que les élèves ne passent pas un quart de leur journée en aller et retour. Enfin, puisque la scolarité est obligatoire jusqu'à seize ans, il faudra bien rechercher une solution pour réduire la participation des familles aux frais et augmenter celle de l'Etat pour ne pas surcharger les collectivités locales et pour tendre progressivement vers une gratuité réelle.

Mais, monsieur le ministre, la plus importante de toutes ces lacunes est peut-être celle qui concerne les œuvres sociales en faveur des étudiants. Certes, l'augmentation des crédits est substantielle ; mais depuis longtemps, ces crédits sont notablement insuffisants. Personne ne sait très bien par quel tour de force il est possible d'obtenir une chambre dans une résidence universitaire.

Chacun connaît les bousculades dont sont témoins les restaurants universitaires, souvent trop petits et mal équipés. En 1969, à la fin de la quatrième année du V^e Plan, le taux d'exécution des objectifs retenus par le Gouvernement ne sera que de 45 p. 100. Ces objectifs avaient pourtant été réduits de plus d'un tiers par rapport aux propositions de la commission. Il fallait construire en cinq ans 80.000 chambres : le budget de 1969 n'en propose que 9.800 ! Il fallait investir en équipement socio-culturel 1.300 millions de francs en cinq ans ; le budget de 1969 n'en libère que 120 ! Et s'il est vrai que l'on manque de projets à exécuter, je demande alors qui est responsable. Pourtant personne ne peut nier que l'équilibre harmonieux de la vie sociale des étudiants concoure à l'épanouissement de leurs capacités intellectuelles.

Ainsi, monsieur le ministre, apparaissent dans le budget de l'éducation nationale, à côté de données très satisfaisantes, certains points inquiétants. Mais, quels que soient les efforts entrepris et les moyens mis en œuvre — ceux que vous nous proposez sont dans l'ensemble satisfaisants malgré les critiques que j'ai pu faire à cette tribune — aucune réforme sérieuse ne verra le jour si les intéressés eux-mêmes n'y apportent leur concours.

Monsieur le ministre, vous faites confiance à la jeunesse de notre pays et à ses maîtres en leur offrant un projet de rénovation de l'enseignement qui va au devant de leurs souhaits et un projet de budget qui traduit un sérieux effort en leur faveur. Ils doivent vous répondre par la confiance. Or, il est permis d'être inquiet lorsqu'on entend proclamer, d'un côté, que « le ministre sera contraint d'appliquer sa réforme universitaire sans les étudiants », et, d'un autre côté, que « les cours ne commenceront pas tant que le ministre n'aura pas donné des moyens supplémentaires ».

Mesdames, messieurs, effectivement rien ne se fera si chacun, s'accommodant de situations quelquefois difficiles, ne fait pas preuve de bonne volonté pour maintenir à notre enseignement et à notre Université le prestige qu'ils n'ont jamais perdu.

Quant à nous, républicains indépendants, nous vous témoignons, notre confiance, monsieur le ministre, en votant le budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Lacombe. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. René La Combe. Monsieur le ministre, le problème dont je veux vous entretenir vous intéresse au plus haut point. Il concerne, en effet, les bibliothèques, qui constituent un élément essentiel du travail universitaire et scientifique. Ce problème est sans doute bien connu de vous — il l'était déjà de votre prédécesseur — car il se pose depuis plusieurs mois.

Je veux parler du prélèvement de 10 p. 100 qui est pratiquement effectué sur les crédits budgétaires destinés aux bibliothèques, en raison de la prétention, manifestée par le ministère des finances, de frapper de la T. V. A. les ouvrages scientifiques ou littéraires achetés pour le compte des bibliothèques publiques, notamment les ouvrages importés, ce qui constitue une innovation de nature à aggraver la situation antérieure.

Voici quelle était la situation dans ce domaine avant le 1^{er} janvier 1968.

Les bibliothèques publiques, en particulier celles qui dépendent du ministère de l'éducation nationale, bénéficiaient d'une exonération de la T. V. A. pour les ouvrages qu'elles importaient ; ces derniers étaient seulement passibles de la taxe douanière statistique de 2 p. 100, pour des achats d'un montant supérieur à 1.000 francs, et de la taxe postale de 0,60 franc par colis pour les envois relevant d'un contrôle douanier, c'est-à-dire en fait pour tous envois provenant de l'étranger.

A titre d'information, on peut signaler qu'un libraire importateur reçoit en moyenne, chaque année, de 7.000 à 10.000 colis destinés aux bibliothèques publiques.

L'exonération était accordée aussi bien pour les envois adressés directement aux établissements considérés que pour les achats effectués par l'intermédiaire des libraires. Les établissements bénéficiaires étaient tenus d'inscrire les ouvrages importés dans leur comptabilité matérielle et il leur était interdit de les revendre ou de les céder à des tiers sous peine de paiement rétroactif des droits et des taxes.

Par un paradoxe inexplicable, ces mêmes établissements, qui effectuaient leurs achats grâce à des fonds publics, ne bénéficiaient pas de l'exonération de la taxe à la valeur ajoutée, alors au taux de 11 p. 100, pour les ouvrages provenant du marché français.

En outre, les bibliothèques étaient soumises, pour leurs achats de livres, au régime de la taxe locale dont le taux, fixé en principe à 2,75 p. 100, atteignait pratiquement 2,83 p. 100.

Dernière anomalie, les périodiques n'étaient redevables ni de la T. V. A. ni de la taxe locale.

Voyons quel est le nouveau régime depuis le 1^{er} janvier 1968.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau régime de T. V. A., la situation est la suivante. Pour les livres importés de l'étranger, les services douaniers continuent d'accorder l'exonération des droits et taxes à l'importation aux établissements qui en bénéficiaient, que les ouvrages soient acheminés directement ou par l'intermédiaire d'un libraire.

Ce disant, je fais référence à une lettre de la direction générale des douanes datée du 24 janvier 1968. Les termes employés peuvent prêter à équivoque, puisque la T. V. A. n'est en fait ni un droit de douane, ni une taxe spéciale à l'importation. Rappelons d'ailleurs — ce que souligne la lettre précitée — qu'en vertu des recommandations de l'U. N. E. S. C. O. sur la libre circulation des biens culturels, les livres et les brochures sont, dans tous les pays signataires de la convention de l'U. N. E. S. C. O., exonérés de tous droits et taxes de douane, quels que soient les destinataires. En pratique, actuellement, les bureaux de douane parisiens continuent à accorder le bénéfice de l'exonération de la T. V. A. aux établissements qui en bénéficiaient avant le 1^{er} janvier 1968, tandis que les services des contributions indirectes refusent d'entériner cette mesure, arguant : premièrement, que les textes sur lesquels se base la direction des douanes ne les concernaient pas ; deuxièmement, qu'il fallait d'ailleurs considérer ces textes comme périmés ; troisièmement, que, du fait de la substitution de la T. V. A. à la taxe locale, les achats de livres effectués par des bibliothèques auprès des libraires importateurs devaient être taxés dans leur totalité au taux de 13 p. 100, après réfaction de 30 p. 100 de la masse imposable, soit pratiquement au taux de 9,10 p. 100.

Cette prise de position consiste, en définitive, à réduire à néant le bénéfice de l'exonération accordé par la douane.

Il faut, bien entendu, noter que la T. V. A. étant récupérable, ce n'est pas le libraire importateur qui est vraiment frappé ; c'est, en fait, la bibliothèque importatrice, qui voit de ce fait les crédits publics dont elle bénéficiait amputés de 10 p. 100 environ, puisqu'elle n'a aucun moyen de récupérer cette taxe sur ses lecteurs qui ne sont pas des acheteurs.

Certains pourraient penser que la solution de ce problème se trouve dans la suppression de l'intermédiaire, en l'occurrence le libraire importateur. Cependant, la complexité grandissante des opérations commerciales réalisées avec l'étranger, les délais de paiement exigés par les fournisseurs — lesquels peuvent difficilement être respectés par les services payeurs — l'obligation fréquente de régler d'avance certaines fournitures, et parfois la réglementation administrative rendent difficile l'établissement de rapports directs entre les bibliothèques et les fournisseurs étrangers.

D'autre part, les nécessités imposées par les vérifications bibliographiques, la tenue de fichiers, les recherches, les démarches et les échanges de correspondance dans plusieurs langues étran-

gères, obligerait à un gonflement des services de chaque bibliothèque, entraînant pour le budget général des bibliothèques une dépense qui dépasserait de loin le montant des frais dus à l'intervention d'un libraire français. Les libraires importateurs français, fournisseurs des bibliothèques universitaires et publiques, ont d'ailleurs acquis, du fait de leur spécialisation, une expérience qui leur permet d'assimiler et d'appliquer avec souplesse les règles administratives, ce qui facilite grandement le travail des bibliothécaires en les libérant de nombreuses servitudes.

Dans la pratique, on peut donc dire que la substitution à la taxe locale de la T. V. A., dont les services des contributions indirectes exigent actuellement le paiement sur le montant total des achats de livres effectués par les bibliothèques universitaires et assimilées, va grever le budget de ces établissements dans une proportion égale à la différence entre les taux réels respectifs de ces taxes et diminuer leur rendement dans la mesure où une partie des fonctionnaires de ces établissements devront se substituer aux libraires importateurs.

On peut en conclure que cette imposition réduite à néant l'augmentation de crédits dont les bibliothèques ont bénéficié l'an passé.

Une solution peut être proposée. Puisque les périodiques continuent de bénéficier de l'exonération de la T. V. A., on ne voit pas pourquoi les instruments de culture que constituent les livres importés par les bibliothèques publiques ne pourraient pas bénéficier de la même disposition. D'ailleurs, à la rubrique des exonérations prévues, figurent bien les organismes de l'Etat ne bénéficiant pas de l'autonomie financière — les ministères et les manufactures nationales.

Or, cette définition n'est pas assez précise, paraît-il, pour que les inspecteurs et contrôleurs des contributions indirectes, consultés, reconnaissent aux bibliothèques ressortissant aux divers ministères le droit à l'exonération de la T. V. A. En conséquence, ils imposent non seulement sur le montant de la valeur ajoutée à celle qui a été déclarée en douane, mais sur le montant total des achats effectués par les bibliothèques.

Comme la notion de revente est caduque du fait que les libraires sont expressément commissionnés par les bibliothèques pour importer en leur nom les ouvrages et publications d'origine étrangère, et que, lors de la déclaration en douane, les destinataires, réels bénéficiaires de l'exonération, doivent être indiqués pour chaque ouvrage, il suffirait d'interpréter au sens large l'une des conditions de l'exonération, à savoir « que les livres doivent être expédiés aux établissements destinataires directement ou par l'intermédiaire des libraires ».

Comme il ne peut être question d'une éventuelle possibilité de récupération de la T. V. A. et que, d'ailleurs, les sommes éventuellement récupérées feraient retour au Trésor, mais non au budget propre de la bibliothèque, les deux solutions sont ou l'exonération totale ou l'adoption d'un taux de réfaction forfaitaire de la masse imposable des ventes aux établissements considérés, tel que ces ventes ne soient pas plus taxées qu'elles ne l'étaient sous le régime de la taxe locale.

Par exemple, en considérant le taux de T. V. A. de 13 p. 100 adopté pour le livre, une réfaction de 80 p. 100 du montant des achats des bibliothèques de l'Etat et des bibliothèques assimilées ramènerait le taux réel de la taxation à 2,988 p. 100, c'est-à-dire à un taux très voisin de celui de l'ancienne taxe locale.

Que dire de l'application de la T. V. A. aux ouvrages scientifiques ou littéraires envoyés de l'étranger à une revue ou à un savant français pour recension ? Si la revue peut, à la rigueur acquitter ces taxes, que penser du malheureux écrivain ou du malheureux savant, astreint à payer une taxe importante pour un livre qui lui est envoyé gratuitement et dont il va s'imposer la lecture, afin de le faire connaître aux chercheurs ou aux écrivains de son pays ?

Récemment M. le ministre des finances a proposé une solution qui consisterait à faire travailler les libraires importateurs comme commissionnaires. Non seulement cette solution n'agrée pas aux libraires, qui n'ont aucun motif d'abandonner leur qualification professionnelle, avec toutes les implications prévisibles et imprévisibles que pourrait comporter ce nouveau statut ; mais elle n'agrée pas davantage à nos bibliothèques qui se verraient, en ce cas, obligées de se substituer aux libraires pour des travaux de bibliographie, de tenue de fichiers, de recherche et de comptabilité dont ceux-ci s'acquittent aujourd'hui.

Cette aggravation des charges supportées par les bibliothèques, qui constitue une sorte de prélèvement clandestin sur les crédits

volés par l'Assemblée nationale, est révélatrice d'une mentalité qu'on pouvait, depuis quelques mois, croire en voie de disparition.

Il vous appartient, monsieur le ministre, de faire disparaître, entre autres séquelles de l'ankylose administrative, cet obstacle inadmissible au développement du travail scientifique personnel de nos étudiants, de nos chercheurs et de nos professeurs.

J'aimerais, monsieur le ministre, avoir l'assurance que vous interviendrez avec toute votre conviction et toute votre force de persuasion auprès de M. le ministre des finances pour obtenir un règlement satisfaisant de cette question, quitte à faire appel, le cas échéant, à l'arbitrage de M. le Premier ministre.

En terminant, monsieur le ministre, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier. Au cours de ma précédente intervention, j'avais appelé votre attention sur la situation d'un certain nombre de médecins d'origine étrangère, mais naturalisés français, qui devaient, pour exercer, se soumettre à un examen d'équivalence. Grâce à votre intervention, les intéressés ont obtenu satisfaction.

Comme quoi, monsieur le ministre, quand on secoue un peu la machine administrative, on arrive parfois à la dégriffer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

AMENAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 28 octobre 1968.

« Monsieur le président,

« Il est apparu nécessaire au Gouvernement de demander à l'Assemblée nationale de procéder à un aménagement de l'ordre du jour retenu pour la discussion de la deuxième partie de la loi de finances pour 1969.

« La modification porte sur le point suivant : la discussion des articles non rattachés de la deuxième partie, prévue à l'ordre du jour du mardi 29 octobre au soir, serait reportée au lundi 18 novembre dans l'après-midi, à la suite du budget des charges communes.

« J'ajoute que cet aménagement est demandé avec l'accord du président de la commission des finances.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ROGER FREY. »

L'ordre du jour est ainsi aménagé.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 n° 341 (rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale et article 57 (suite).

Fonctionnement. — Annexe n° 13, M. Charbonnel, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Equipement. — Annexe n° 14, de M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur du Service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

